

## Les origines de la crise politique au Bas-Canada

Quoi qu'on en dise, ces rébellions de 1837-1838 sont d'abord l'aboutissement d'un processus visant au premier chef à tirer le Bas-Canada d'une impasse politique. Si, depuis des décennies, les historiens se sont penchés surtout sur des données environnementales, concernant les rapports sociaux et économiques, il demeure que la lecture la plus claire et la plus manifeste qu'on puisse faire de la crise bas-canadienne consiste à retracer les grandes lignes du cadre constitutionnel qui régit depuis 1791 la province de Bas-Canada puis de suivre le fil des événements politiques qui devaient mener aux insurrections. Cette revue sommaire nous permettra en même temps de situer certains paramètres et événements clés et de nous concentrer ensuite sur l'évolution endogène des mouvements patriote et loyal.

L'Acte constitutionnel tire son origine de la création des États-Unis qui, en 1783, modifie en profondeur la situation du domaine colonial demeuré fidèle à la Couronne britannique. La Révolution américaine avait déjà retardé la mise en place d'une chambre d'assemblée au Canada ; elle pousse maintenant des milliers de Loyalistes à migrer vers le nord. Bon nombre d'entre eux prennent le chemin des colonies maritimes, mais aussi celui de la Province de Québec. La voix de ces Loyalistes s'ajoute alors aux griefs formulés par les sujets d'origine britannique arrivés depuis la Conquête de 1760 et de réformistes francophones qui réclament des institutions parlementaires et le passage du code civil français aux lois britanniques. À la suite de pétitions réitérées, le gouverneur sir Guy Carleton crée, en 1786, deux comités chargés d'étudier les changements dans la colonie, mais la vraie décision sera prise à Londres.

En Angleterre, les Whigs proposent de tirer les leçons de la Révolution américaine et d'établir des institutions parlementaires afin de s'assurer la fidélité de la majorité francophone héritée du Régime français. Les Tories au pouvoir considèrent plutôt qu'il faut s'appuyer sur la minorité anglaise en droit de retrouver l'équivalent du système conservateur qui règne dans la métropole. D'abord favorable à la tendance réformiste, le Premier ministre William Pitt constate en même temps que ce sont peut-être des institutions trop libérales qui ont permis l'éclatement de la révolte des Treize Colonies. Dans l'esprit de Pitt, la nouvelle constitution du Canada doit donc établir un équilibre entre les institutions représentatives et le pouvoir aristocratique ; à instaurer une chambre d'assemblée aux pouvoirs limités tout en favorisant l'émergence d'une aristocratie canadienne d'essence conservatrice.

C'est au secrétaire d'État aux Colonies, William Wyndam Grenville, qu'incombe à partir de juin 1789 la

tâche de concrétiser les vues alambiquées du Premier ministre et de préparer un nouveau texte constitutionnel qui permette en plus de faire face aux deux enjeux de l'heure : l'établissement des Loyalistes et le mode de financement d'un nouveau gouvernement colonial. Grenville écarte d'emblée un projet d'union des colonies et choisit de scinder la Province de Québec en deux colonies distinctes. S'il donne à ces colonies une chambre d'assemblée, il consolide toutefois l'autorité du gouverneur nommé par le Bureau colonial, flanqué d'un conseil exécutif. Il accorde aussi à la colonie des pouvoirs limités de taxation dans l'espoir d'alléger d'autant le fardeau financier de la métropole.

Le texte constitutionnel reçoit la sanction royale en juin 1791 et entre en vigueur en décembre de la même année (art. 48). Trois points principaux s'en dégagent : la division de la « Province de Québec » en deux parties, le Haut et le Bas-Canada (art. 2), le maintien de toutes les garanties données aux franco-catholiques par l'Acte de Québec de 1774 (art. 33-35) et l'instauration d'un régime parlementaire électif.

Même si l'Acte constitutionnel prévoit l'implantation d'institutions parlementaires et d'une administration locale, le rôle du gouverneur demeure fondamental. Ce dernier détient, de fait, le pouvoir de sanctionner les projets de lois, de les réserver durant deux ans ou de carrément les désavouer. Il détient aussi celui de convoquer, de proroger ou de dissoudre l'Assemblée et le Conseil législatif (art. 13, 26). Le gouverneur voit également à organiser des élections, à émettre des brefs d'élections, à déterminer la date et l'emplacement du vote et à nommer les « officiers-rapporteurs » qui prendront charge du scrutin dans les circonscriptions (art. 14-16, 18-19, 25). Le gouverneur est assisté par un Conseil exécutif — équivalent d'un cabinet des ministres — dont les membres sont nommés par Londres sur la recommandation du gouverneur et qui n'ont de compte à rendre que devant ce dernier.

Deux instances exercent le pouvoir législatif. L'Assemblée législative compte initialement 50 députés élus pour un mandat renouvelable de quatre ans. Ils sont ensuite 84 en 1829 et enfin 90 à la veille des rébellions (art. 17, 20 et 27). Le Conseil législatif est formé d'au moins quinze membres nommés à vie par le gouverneur qui garde le droit de remplacer ou de destituer son président. Le Parlement doit être convoqué au moins une fois par année (art. 3, 5 et 12, 20 à 24 et 29). Pour être adoptés, les projets de lois doivent être votés à la majorité par chacune des instances avant d'être sanctionnés par le gouverneur (art. 30 à 33). Conformément à l'Acte constitutionnel, l'orateur de la Chambre d'assemblée dirige les débats, détient une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote et est autorisé à s'exprimer au nom de l'Assemblée entre les

sessions et donc à assurer les communications avec l'exécutif et le gouverneur (art. 27-28). Ce titre d'orateur tire aussi son importance du fait qu'il est le tout premier grand rôle jamais confié à un élu, représentant de la majorité canadienne-française.

Dans l'apprentissage des institutions parlementaires, le processus électoral joue vite un rôle central. Initialement encadrée par l'Acte constitutionnel, la loi électorale prend une forme plus définie par des amendements en 1800, 1807, 1822 et 1825 mais connaît peu de changements sur le fond. Pour pouvoir voter, un électeur doit être un sujet britannique âgé d'au moins 21 ans et tenir feu et lieu dans son comté. Il doit en outre être propriétaire de biens ruraux produisant un revenu de 40 shillings, d'une habitation urbaine assurant un revenu minimal de cinq livres sterling ou payer un loyer annuel équivalant à au moins dix livres sterling. Les femmes qui remplissent ces conditions ne sont pas formellement écartées du scrutin, mais peu d'entre elles se prévalent alors de ce droit.

Jusqu'en 1829 la carte électorale est divisée en 21 comtés ruraux et quatre comtés urbains dont 18 élisent deux députés et, trois, un seul député. Les cités de Québec et de Montréal sont divisées en deux circonscriptions urbaines et un comté rural élisant chacun deux députés. Le bourg de Trois-Rivières a droit à deux députés et celui de Sorel à un seul. Un candidat a alors la possibilité de se présenter dans plus d'un comté. Toutefois, s'il est élu en plus d'un endroit, il doit laisser l'un de ses mandats et on procède à une élection partielle. Dans la plupart des circonscriptions, il n'y a qu'un seul bureau de scrutin. Cela favorise l'abstentionnisme en raison des distances à parcourir et le marchandage à propos de l'emplacement du poll puisque cela peut favoriser une clientèle politique aux dépens d'une autre.

Les mises en candidature ont lieu lors d'une assemblée devant le bureau de scrutin. S'il n'y a qu'un seul candidat pour chaque poste en lice, « l'officier-rapporteur » le déclare immédiatement élu et clôt l'élection. S'il y a plusieurs candidats, on procède à un compte à vue des personnes en faveur de chacun d'eux. Encore là, si l'un des candidats jouit d'une majorité évidente, il est déclaré élu. S'il y a le moindre doute, l'« officier-rapporteur » ouvre son registre ou cahier de scrutin et les électeurs sont priés de se présenter à lui en indiquant à voix haute le candidat de leur choix. Le scrutin se déroule en général de huit heures le matin à six heures le soir et, s'il s'écoule plus d'une heure sans qu'un électeur se présente, l'« officier-rapporteur », à la demande de trois électeurs, peut décider de fermer le poll et de déclarer l'élection close. Une élection peut ainsi se prolonger durant plusieurs semaines, tant que de nouveaux électeurs se présentent pour exercer leur droit.

Lors d'une élection contestée, notamment celle de 1827 ou de 1834, la corruption et la brutalité peuvent

devenir pratiques courantes. Comme le scrutin est public et que l'état du vote est publié jour après jour, la tension s'installe rapidement autour du bureau. Il arrive que les partisans d'un candidat s'organisent en groupe de « boulés » ou fiers-à-bras afin d'intimider l'adversaire, d'empêcher ses partisans de parvenir au bureau de vote et de clore l'élection. L'« officier-rapporteur » doit d'ailleurs à l'occasion lui-même engager des hommes de main, des connétables ou des juges de paix, afin d'assurer sa propre sécurité. Il est même autorisé au besoin à recourir à l'armée régulière. C'est en particulier ce qui se produit en mai 1832, alors que l'armée fait feu sur des partisans du candidat patriote, Daniel Tracey.

Peu familière avec les institutions parlementaires britanniques, la majorité francophone ne s'intéresse guère aux premières élections, contribuant initialement à l'élection d'un nombre disproportionné de députés d'origine britannique, 16 sur 50 en 1792. Les Canadiens ne sont cependant pas long à s'initier aux rouages du parlementarisme, à la surprise d'ailleurs de certains aristocrates et marchands anglais qui comptaient jusque-là contrôler le jeu politique. Ce sont donc vite des Canadiens français qui entrent en grand nombre à l'Assemblée législative, imposant promptement le bilinguisme dans les débats parlementaires et dans la législation et l'undes leurs au poste d'orateur de la Chambre.

Les contours des camps qui se forment alors sont à la fois flous et mouvants. L'origine ethnique fait en général foi de l'allégeance politique au point où l'on parle couramment de « Parti canadien » et de « Parti anglais ». William Grant, James McGill, John Richardson puis James Stuart commandent alors le vote des députés anglophones, tandis que Pierre-Stanislas Bédard, Joseph Papineau, Pierre-Louis Panet, Pierre de Bonne et Gabriel Taschereau dirigent le caucus canadien. D'abord conservateur et monarchiste, ce dernier tend progressivement à devenir plus libéral et nationaliste, à mesure qu'y diminue le nombre de seigneurs issus des traditions de l'Ancien Régime et que s'accroît celui des représentants des classes moyennes, généralement des membres des professions libérales. Ce caucus canadien tend aussi à devenir plus aguerri et plus audacieux dans ses demandes, à mesure qu'il maîtrise mieux le fonctionnement des institutions parlementaires. Puisqu'elle joue désormais un rôle marginal dans le commerce et l'administration publique, l'élite canadienne peut envisager la tribune politique comme le forum privilégié où affirmer les droits d'une majorité canadienne-française et trouver la voie de sa propre ascension sociale.

De 1791 à 1824, les crises parlementaires sont sporadiques. Elles opposent généralement l'Assemblée au gouverneur, dont la personnalité et les inclinations idéologiques sont déterminantes. Dès septembre 1792, puis en janvier 1793, le choix de l'orateur de l'Assemblée

et la place du français dans les débats et la législation offrent un premier terrain de lutte à saveur ethnique. En 1793 et 1795, des lois sur les subsides instaurent le pouvoir de taxation de l'Assemblée. Les sommes perçues sont consacrées surtout à des dépenses d'immobilisation et sont dites « extraordinaires », par opposition aux dépenses courantes ou « ordinaires », dont le salaire des fonctionnaires, qui continuent à être à la charge de la Couronne. Au tournant du siècle, le principal débat porte sur l'éducation publique, en particulier sur la liquidation des biens des Jésuites, ordre aboli en 1773, et qu'on entend consacrer à un système d'enseignement public et laïc.

La première véritable crise survient sous l'administration du gouverneur sir James Craig (1807-1811), accusé de népotisme, de favoritisme et de ne pas respecter la volonté du peuple. Autour de Craig, on retrouve les premiers ferments de la « Clique du Château » : Jacob Mountain Jonathan Sewell et Herman W. Ryland, respectivement évêque anglican, procureur général de la province et président du Conseil exécutif. Insatisfait de la composition de la Chambre, Craig proroge le Parlement à trois reprises en 16 mois en 1808 et 1809, forçant chaque fois la tenue de nouvelles élections générales. La politique interventionniste et partielle du gouverneur est animée d'abord par une francophobie profonde, exacerbée par les guerres contre la France de Napoléon qui ruinent alors le commerce anglais. Elle est aussi mue par le désir de renforcer le rôle des conseils aux dépens de l'Assemblée et de miner l'autonomie de l'Église catholique dans le domaine de l'éducation et de l'attribution des cures. La crise sous Craig se conclut avec le départ du gouverneur et un assouplissement des positions du bureau colonial qui cherche à s'attacher le concours des élites canadiennes à la veille de la guerre de 1812 contre les États-Unis.

Le projet d'union de 1822 constitue un autre épisode important qui contribuera fortement à forger les convictions politiques de nombreux individus qu'on retrouvera plus tard au sein du mouvement patriote et de la coalition loyale. Ceux qui ont conçu ce projet d'union estimaient que les autorités avaient fait erreur en créant deux provinces et en accordant des institutions démocratiques à une majorité d'électeurs franco-catholiques, réputés arriérés et hostiles au commerce impérial. Conçu en secret par le procureur en chef James Stuart avec l'appui de puissants marchands métropolitains, ce projet est très clairement reçu comme une machination visant à réduire les droits politiques des Canadiens français. À cause de sa mauvaise préparation et grâce à la prompt intervention des députés canadiens, le projet d'union est cependant un échec.

Les crises sous Craig et le projet d'union, de même que certains épisodes comme l'exclusion du député Hart (1808), le débat sur l'éligibilité des juges ou la querelle des prisons (1809) auront des conséquences durables.

Ces luttes éprouvantes ont d'abord contribué à asseoir la suprématie à l'Assemblée d'un groupe de députés canadiens aguerris, rompus aux querelles de procédure et aux joutes électorales, et désormais convaincus qu'il leur incombe de se porter à la défense de la nationalité canadienne quand ils la sentent en danger. Elles engendrent ensuite une défiance durable entre les députés canadiens et l'entourage du gouverneur, qu'on juge formé d'aventuriers opportunistes et corrompus. En revanche, la métropole et les autorités coloniales continuent à être vues avec bienveillance. C'est après tout Londres et son Parlement qui rappellent Craig en 1811 et récusent le projet d'union en 1822, puis rappellent lord Dalhousie et commandent un rapport sur l'état de sa colonie en 1828. Cette conviction que seule l'administration locale est hostile au peuple canadien et que la métropole est en fait tenue dans l'ignorance des crimes qui se commettent ici en son nom demeure tenace jusqu'en 1837. C'est d'ailleurs pourquoi les patriotes seront toujours soucieux d'assurer leur propre représentation au Parlement anglais et que les 92 Résolutions sont d'abord rédigées pour consommation métropolitaine. C'est dire le choc que constituera pour les stratèges patriotes l'annonce des résolutions Russell en avril 1837, issues directement de la métropole et désavouant l'ensemble des revendications canadiennes.

Ces crises momentanées ont aussi contribué à propulser Louis-Joseph Papineau à la tête du « Parti canadien », lui qui à 33 ans revient auréolé de sa mission à Londres pour faire obstacle au projet d'union. Dans son ambition de succéder à Pierre-Stanislas Bédard, Papineau doit convaincre les sceptiques qu'il est le plus à même de consolider le caucus des députés canadiens et de jeter les bases d'un véritable programme politique en mesure d'exalter l'électorat. La querelle des subsides sera au cours des années 1820 le principal cheval de bataille des députés canadiens et le point d'orgue de l'ascension politique de Papineau.

Le droit de l'Assemblée de prélever des taxes a d'abord été réclamé par les marchands anglais afin d'échapper au régime douanier orienté vers le seul bénéfice de l'Empire. Dès 1793, on impose des droits sur le vin, dont le produit est affecté en permanence aux dépenses de l'Assemblée et du Conseil législatif. Dès 1794, le gouverneur Dorchester (1786-1796) soumet à la législature un état financier qui démontre l'écart croissant entre les revenus mis à la disposition de l'exécutif et les dépenses de la province, malgré l'augmentation des taxes sur le vin, l'eau-de-vie et les licences pour les cabarets et la création de nouvelles taxes sur le sel, le sucre, le café, le tabac au bénéfice des instances législatives. Une somme annuelle fixe prélevée à même les taxes perçues a beau être affectée en permanence au maintien de l'administration de la justice et du gouvernement civil, reste que, année après année, l'Assemblée se retrouve maîtresse de surplus demeurés sans affectation spéciale.

Au même moment, les finances de la Grande-Bretagne se retrouvent dans un état lamentable à la suite des guerres napoléoniennes. En 1816 par exemple, le déficit des dépenses courantes de l'administration de la colonie atteint 19 000 louis tandis que l'excédent des revenus de l'Assemblée atteint pas moins de 140 000 louis. Ces sommes non dévolues devraient en toute logique être consacrées à pallier l'insuffisance des transferts de la métropole sous forme de ce qu'on appelle des subsides. La Constitution de 1791 reconnaît cependant à l'Assemblée un droit de regard sur l'allocation de ces revenus. Papineau et les leaders canadiens entrevoient alors l'extraordinaire profit à tirer de cette prérogative et cherchent à étendre le contrôle effectif de l'Assemblée sur l'ensemble des dépenses faites dans la colonie, en particulier celles qui sont consacrées au traitement des fonctionnaires. En effet, une partie des sommes votées doit forcément servir à la rémunération des fonctionnaires nommés par la Couronne et celle qu'on appelle la « liste civile ». Or, l'Assemblée voit à juste titre dans le contrôle du budget le moyen de faire pression sur certains hauts fonctionnaires accusés de népotisme et obtenir satisfaction sur divers enjeux qui la préoccupent, tels l'éducation, la composition des conseils ou l'accès aux charges publiques.

Dès 1815, la position des gouverneurs consiste à demander à la législature bas-canadienne d'allouer ses surplus à l'administration coloniale d'une manière récurrente. En 1818, le gouverneur John C. Sherbrooke (1816-1818) communique à la Chambre l'ordre reçu « de son Altesse Royale pour voter les sommes nécessaires pour la dépense ordinaire et annuelle de la province ». De leur côté, les députés de l'Assemblée sont disposés à combler le déficit, mais pour une année à la fois seulement, et à la condition de disposer d'un droit de regard sur l'ensemble des dépenses du gouvernement de la colonie, y inclus sur les sommes auxquelles elle n'a pas contribué. « Nous entrons dans une phase nouvelle qui devait être féconde en conflits et en crises ».

À compter de 1824, les affrontements entre l'Assemblée et le gouverneur lord Dalhousie (1820-1827) à propos du vote des subsides deviennent systématiques. Dalhousie choisit d'emblée l'affrontement et exige le vote en bloc des subsides et qu'une somme permanente soit affectée pour la vie du roi pour solder le déficit entre les dépenses *ordinaires* de la liste civile et enfin donner un caractère plus permanent aux lois fiscales de la province. L'Assemblée se campe derrière son obligation constitutionnelle de voter annuellement « toutes les dépenses nécessaires du gouvernement civil de Sa Majesté dans cette colonie ». Non seulement elle refuse de voter les subsides tels que le demande le gouverneur, choisissant plutôt de les voter article par article, mais elle décide en plus de tarir ses propres sources de perception en laissant expirer les lois fiscales

sans les renouveler. L'affaire devient personnelle quand le gouverneur Dalhousie porte l'affaire en Angleterre afin que la chambre soit mise en accusation.

En mars 1827, l'Assemblée rejette de nouveau la demande de crédit de lord Dalhousie. Ce dernier dissout la législature lors d'un discours trahissant une très vive irritation et mettant en cause la loyauté et le travail des députés du « Parti canadien ». En ordonnant de nouvelles élections, Dalhousie est bien résolu à tout faire pour empêcher la réélection de Papineau et « d'une demi-douzaine d'avocats démocrates qui mènent par le bout du nez un groupe de fous ignorants ». Laisant de côté son devoir de réserve, le gouverneur appuie ouvertement des candidats tories et raye de la liste des magistrats plusieurs notables associés aux députés récalcitrants. L'élection se solde par une éclatante victoire pour le « Parti canadien » et l'ap-proche radicale prônée par Papineau. On attend alors avec un vif intérêt la session convoquée pour le 20 novembre 1827. À l'ouverture des travaux, Papineau est élu orateur à trente-neuf voix contre cinq. Amer, Dalhousie, déclare ne pas approuver le choix des députés et les invite à en faire un autre. Devant le refus de la Chambre, Dalhousie maintient sa position et proroge soudainement la Chambre. Ce geste entraîne dans la population un tollé de protestations et une pétition portant 87 000 noms est promptement réunie afin d'exprimer à la Couronne les griefs de la province. En janvier 1828, John Neilson, Denis-Benjamin Viger et Austin Cuvillier partent pour Londres afin de demander l'intervention du Parlement britannique. Leur voyage est fructueux car, après deux mois et demi d'enquête, Londres adopte un rapport qui, dans l'ensemble, justifie leurs revendications et demande à ce que des redressements appropriés soient apportés. Issu de membres éminents du Parlement anglais, ce rapport de 1828 constitue un événement mémorable et coïncide avec le rappel de lord Dalhousie. Il est en réalité fort sibyllin. S'il est clairement perçu comme une victoire pour les députés canadiens, il ne présente en revanche aucun échéancier pour répondre à leurs revendications traditionnelles. Les échos de ces promesses non tenues de 1828 résonneront dans les 92 Résolutions et jusqu'au cœur des rébellions, maintes fois évoquées par Papineau et ses lieutenants afin de démontrer la duplicité des autorités coloniales. En attendant, la question des subsides n'est nullement réglée et demeurera jusqu'en 1837 une arme entre les mains des députés patriotes afin de faire pression sur l'exécutif, déstabilisant l'administration publique chroniquement sous-financée. On peut encore une fois prendre la mesure de l'importance des résolutions Russell qui, en mars 1837, retireront à l'Assemblée ce droit d'allouer ou non les subsides, provoquant l'ire des députés patriotes et, selon certains, les acculant à la rébellion.

Au début des années 1830, la conjoncture semble pourtant favorable aux réformistes du Bas-Canada. C'est que la Grande-Bretagne connaît une véritable révolution

politique. Les Tories qui dominent la scène politique depuis le xviii<sup>e</sup> siècle arrivent mal à juguler les transformations sociales causées par la Révolution industrielle et doivent abandonner le pouvoir aux Whigs. Ces derniers engagent immédiatement une réforme parlementaire qui, en 1832, élargit le suffrage aux classes moyennes supérieures et consolide leur emprise sur le pouvoir. Pour le Canada, cela peut vouloir dire un regard critique qui sera enfin jeté sur le travail de l'aristocratie coloniale qui tient toujours les rênes de l'administration locale, et une oreille plus attentive pour les revendications des députés canadiens. Le bureau colonial leur adresse d'ailleurs des propositions sincères. En 1831, la loi Horton propose de céder à l'Assemblée la mainmise sur toute la liste civile à la seule exception du salaire d'une dizaine de fonctionnaires, dont le gouverneur, en échange d'un subside perpétuel de 5 900 louis par année. L'année suivante, le gouverneur lord Aylmer offre même à Louis-Joseph Papineau un siège au Conseil exécutif. Dans les deux cas, l'administration essuie des refus catégoriques, Papineau et le parti lui-même tirant apparemment un profit non négligeable du climat de crise perpétuelle. Cette accalmie permet en attendant d'adopter des lois importantes dans le domaine électoral et scolaire.

L'année 1832 sonne cependant la fin de la trêve alors que le Bas-Canada connaît une série de crises qui le replongent dans la paralysie politique. En Grande-Bretagne d'abord, on tarde à matérialiser les engagements pris envers la colonie en 1828 en raison de l'instabilité politique du pays et parce que se succèdent pas moins de quatre secrétaires aux colonies en onze mois. Au Bas-Canada, l'année 1832 s'ouvre sur une campagne de *La Minerve* et du *Vindicator* qui prennent pour cibles les membres du Conseil législatif qu'on accuse de vénalité et de mépriser la volonté populaire. Leurs directeurs, Ludger Duvernay et Daniel Tracey, sont arrêtés pour libelle en janvier, suscitant une grande passion dans l'opinion. Au printemps, le dénouement tragique d'une élection partielle à Montréal, où ce même Tracey est candidat pour le Parti patriote, élève encore la tension d'un cran. Arrivé l'été, c'est une épidémie de choléra qui s'abat sur Québec et Montréal, provoquant la mort de milliers de personnes. Au même temps, les comtés du sud de la province sont affectés par une invasion de la mouche de Hesse qui s'attaque aux épis de blé, causant de grandes disettes dès l'automne et révélant le piètre état de l'agriculture laurentienne. Ces crises atteignent à des degrés variables toutes les couches de la société canadienne et prennent dans certains cas une couleur politique et ethnique.

L'entourage de Papineau n'est pas non plus étranger à cette relance de la tension. Empêtré dans la guerre des subsides qui fait rage depuis dix ans, l'administration provinciale est à ce moment réduite à des expédients et des députés s'interrogent de plus en plus ouvertement sur l'opportunité de poursuivre cette guérilla procédurière. Associée à la ligne dure, l'autorité de

Papineau est de plusieurs manières minée par le climat de collaboration qui perce au début des années 1830. On assiste aux premières lézardes dans l'unité des députés réformistes. Plusieurs députés influents votent désormais contre Papineau, en particulier ce groupe de la région de Québec, pourtant la phalange de la lutte constitutionnelle sous Dalhousie, formé de John Neilson, Dominique Mondelet, Philippe Panet et Frédéric-Auguste Quesnel.

Dans les circonstances, la direction du parti comprend l'importance de consolider sa plateforme politique. Tout en tablant sur les engagements non respectés par la Grande-Bretagne et en poursuivant son obstruction sur la question des subsides, de nouveaux enjeux sont soulevés. On pense en particulier à cette question de la composition du Conseil législatif, qui rejette en nombre croissant les projets de loi soumis par l'Assemblée et où les adversaires politiques de Papineau trouvent de plus en plus refuge. Il y a aussi cette question des pouvoirs dévolus aux députés de la Chambre. Si l'on demande leur accroissement en échange d'un assouplissement sur la question des subsides, nulle part le parti n'a encore formulé la liste complète de ses doléances en ce domaine. Enfin, en 1833, l'octroi à une compagnie britannique de vastes étendues de terres dans les *townships* du sud de la province trahit le favoritisme qui règne encore dans l'administration et réveille le vieux spectre de l'assimilation.

On peut considérer que les 92 Résolutions poursuivent d'abord et avant tout des objectifs stratégiques visant à relancer le programme politique des radicaux. Par leur caractère radical et solennel, elles permettent aussi de resserrer les rangs autour de la personne de Papineau et, au besoin, d'épurer le parti de ses éléments trop modérés ou susceptibles à terme de succomber aux entreprises de charme menées par l'administration coloniale. Elles permettent enfin de regrouper sous une même bannière un chapelet de récriminations largement répandues dans la population, qu'elles concernent le gaspillage des fonds publics, l'accès aux terres de la Couronne ou l'octroi des charges publiques. Quoi qu'il en soit, par les 92 Résolutions, la direction du parti prend clairement la décision de passer du mode résistance passive au mode revendicatif, avec pour conséquence de rendre caduc le compromis de 1828 et de provoquer la rupture définitive avec certains députés modérés mais respectés. Les 92 Résolutions rendent en tout cas pour un temps aux patriotes l'initiative de l'agenda politique et suscitent un véritable engouement populaire, la tenue d'assemblées publiques et le lancement d'une vaste pétition étant annoncés dès qu'est connu le résultat du vote à l'Assemblée.

## Des 92 Résolutions à la rébellion

Quand Louis-Joseph Papineau se lève du siège d'orateur de l'Assemblée le 17 février 1834 pour inviter les députés à se prononcer sur les 92 Résolutions, il se doute

probablement de l'immense pavé que lui et son parti venaient de jeter dans le débat politique au Bas-Canada et de l'onde de choc qu'il allait causer. Le processus politique enclenché par les 92 Résolutions ne devait en effet connaître son terme que sur les champs de bataille de 1837. La période privilégiée dans cet ouvrage, les 46 mois allant de janvier 1834 à novembre 1837, correspond donc à une situation assez particulière sur le plan politique, alors que les contours des camps adverses se cristallisent, à mesure aussi que le discours et les moyens déployés se radicalisent.

Rédigés apparemment en décembre 1833 en cinq nuits consécutives par un petit groupe autour de Louis-Joseph Papineau et d'Augustin-Nobert Morin, les griefs du Parti patriote sont finalement au nombre de 92 et sont fin prêts pour être présentés à la Chambre dès l'ouverture de la session le 7 janvier 1834. Le 14, le député Elzéar Bédard fait adopter le principe que la Chambre se transforme en comité plénier afin de prendre « en considération l'état de la province ». À la fois cahier de doléances et véritable manifeste politique, les 92 Résolutions représentent d'emblée la somme des récriminations et des revendications accumulées par le « Parti canadien » depuis le début des luttes parlementaires. Difficile d'accès et un tant soit peu sentencieuses, elles sont destinées moins à émouvoir l'électeur bas-canadien qu'à alerter le gouvernement whig de Grande-Bretagne sur le piètre état où se trouve sa colonie et sur les problèmes profonds qu'y rencontre l'application de l'Acte constitutionnel.

Selon la commission Grey-Gibbs justement chargée de les étudier, elles se résument pour l'essentiel à obtenir l'élection populaire du Conseil législatif, la responsabilité directe du Conseil exécutif devant la Chambre, la cession immédiate à la Chambre d'assemblée de tous les revenus de la province, sans aucune stipulation préalable pour une liste civile, la révocation de certaines lois du Parlement impérial, comme la loi des tenures et la loi plus récente autorisant une compagnie à posséder des terres dans le Bas-Canada et le contrôle par le Parlement provincial de l'administration et de la colonisation des terres de la Couronne.

Lors des cinq journées d'orageux débats suivant le dépôt, on assiste moins à un échange sur chacune des résolutions que sur le caractère explosif qu'elles recèlent mises ensemble. Par la presse anglophone et les députés tories, elles sont en fait carrément reçues comme une véritable déclaration d'indépendance à laquelle aucun sujet de Sa Majesté ne saurait accorder son appui. Selon l'historien Fernand Ouellet, « il ne fait aucun doute que ce manifeste nationaliste pouvait être perçu par les radicaux, les catholiques et les libéraux anglophones comme un manifeste révolutionnaire, les menaces de sécession y sont moins significatives que l'extraordinaire concentration de la critique politique sur le Conseil législatif ». En mars, la *Quebec Gazette* de John

Neilson, jusque-là solidaire des demandes des députés, n'hésite plus à soutenir que c'est « une révolution dans toute la force du terme que les auteurs des 92 Résolutions demandent et fomentent ».

Les 92 Résolutions sont adoptées en troisième lecture le 22 février par 56 voix contre 23. En sa qualité d'orateur, Papineau prépare ensuite une adresse approuvée par la Chambre le 1<sup>er</sup> mars et qui est jointe au texte des résolutions, aux annexes, ainsi qu'à une impressionnante pétition de 78 000 noms. Le tout est confié à Augustin-Nobert Morin, chargé d'aller le remettre à l'agent du parti à Londres, le fidèle Denis-Benjamin Viger, qui doit lui-même voir à ce que l'ensemble soit déposé avec le plus de visibilité possible devant chacune des deux Chambres du Parlement impérial.

La session de 1834 avait vécu. La Chambre est dissoute en mars avec l'annonce d'élections générales à l'automne. L'enjeu en est clairement posé par le Parti patriote et consiste à plébisciter la population sur son adhésion au principe des 92 Résolutions. Sur le modèle de la mobilisation entreprise lors de l'élection de 1828, patriotes et loyaux organisent entre-temps d'importantes assemblées *résolutionnistes* et *anti-résolutionnistes*. L'effort de mobilisation du printemps de 1834 ne va cependant pas au-delà du mois de juin, tandis que le Bas-Canada fait face à une nouvelle épidémie de choléra et que les élites cherchent refuge chez des parents à la campagne.

Les élections générales se déroulent du 22 octobre au 6 novembre 1834. Quoique chaudement disputées dans certaines circonscriptions, elles consacrent la double victoire des 92 Résolutions et du leadership de Louis-Joseph Papineau. Le parti remporte 77 des 88 sièges en jeu et la plupart des opposants aux Résolutions en février sont battus. Organisé en Comité de correspondance, l'exécutif du parti accentue ses pressions sur Londres en y déléguant en décembre Robert Nelson et Henry Chapman avec une nouvelle fournée de revendications.

En attendant, se tient aux Communes en janvier 1835 le débat à propos des résolutions bas-canadiennes. En février, Londres annonce la mise sur pied d'une nouvelle commission chargée d'enquêter sur les griefs soulevés par la Chambre d'assemblée du Bas-Canada et exprimés dans les 92 Résolutions. Après une nouvelle crise ministérielle en avril, le Parti whig de lord Melbourne est désormais bien en selle et, au ministère des colonies, lord Glenelg incarne enfin, et pour plusieurs années, une certaine stabilité dans la politique coloniale anglaise. Au moment de définir le mandat de la nouvelle commission, Londres fait la lecture que le gouvernement de sa colonie doit paraître impartial et contenir autant la colère des colons britanniques conservateurs que l'ardeur des radicaux francophones. En même temps, il doit faire en sorte de s'attacher les modérés au sein du Parti patriote et de miner l'aura de Papineau. Enfin, il doit s'assurer

que la crise bas-canadienne ne contamine pas le climat politique dans les colonies voisines où les administrations locales sont là aussi aux prises avec des mouvements de réforme de plus en plus vigoureux.

Désignée du nom de ses deux coprésidents, Charles Grey (un Tory) et George Gibbs (un Whig), la commission est placée sous le patronage du nouveau gouverneur, Archibald comte de Gosford, nommé en juin 1835, et qui débarque à Québec le 23 août suivant. Dès son arrivée, lord Gosford entreprend une opération charme qui le mène un peu partout au Bas-Canada, se faisant un point d'honneur de créer des liens d'amitié avec les principaux députés patriotes et à faire la preuve de sa bonne volonté. Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> septembre, le nouveau gouverneur rend publique la nouvelle liste des juges de paix qui compte pour la première fois une bonne majorité de Canadiens français. Le 7 novembre, la Chambre vote une motion demandant l'émission d'un mandat spécial de 88 000 livres pour payer ses dépenses « contingentes », ce à quoi le gouverneur obtempère avec empressement. De nouveau le 9 novembre, la Chambre vote une motion demandant au gouverneur une avance de 22 000 louis pour solder les arrérages. Même si l'on est encore loin d'un arrangement qui convienne aux demandes historiques de l'administration, lord Gosford accède tout de même « avec plaisir » à l'offre de la Chambre. Le secrétaire de la commission peut alors écrire au secrétaire aux colonies, le 12 novembre, que « la session s'est ouverte avec quelques succès et éclat ». On assiste à une véritable trêve entre l'administration coloniale et l'Assemblée. La stratégie de Papineau basée sur l'obstruction systématique semble particulièrement en péril. De ses députés, et pas les moins radicaux, comme Charles-Ovide Perrault ou Côme-Séraphin Chériar, assistent régulièrement aux soirées organisées au château Saint-Louis par le gouverneur.

La détente entre le gouvernement de lord Gosford et les députés patriotes atteint son apogée en janvier 1836 quand le gouverneur désavoue publiquement la création d'un corps de volontaires loyaux — le British Rifle Corp — destiné à se porter à la défense des intérêts britanniques au Bas-Canada mis à mal par les accointances entre lord Gosford et les députés canadiens. Par conséquent, le 25 janvier 1836, lors de l'appel nominal des députés en vue d'adopter les subsides, la motion l'emporte par 29 voix contre 28. Le clan de Papineau est battu et en particulier par le vote des députés de la région de Québec, bien décidés à engager le « Parti canadien » sur la voie des compromis et à sortir les institutions politiques de la paralysie. *La Minerve* du 4 février s'en émeut. Charles-Ovide Perrault écrit le 5 février à Édouard-Raymond Fabre, en parlant des députés de Québec, que « ce sont des faibles, des mous, des poules mouillées... »

Dès le 7 février 1836 cependant, Papineau a trouvé le motif pour mettre fin à cette trêve en faisant la preuve hors de tout doute que les avances du gouverneur n'étaient que flagornerie et que jamais l'administration britannique n'avait sérieusement compté obtempérer aux griefs formulés dans les 92 Résolutions. Le scandale des instructions provient d'une fuite inopportune de la part du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, sir Francis Bond Head, qui avait communiqué à sa législature les instructions données par le gouvernement britannique aux commissaires chargés d'étudier les griefs du Bas-Canada. Aussitôt, le leader réformiste William Lyon Mackenzie en expédie des extraits à Papineau. Ces instructions suggèrent entre autres que le gouvernement anglais n'est pas disposé à acquiescer au principe d'un Conseil législatif élu. Le 13 février, Papineau communique lui-même à la Chambre les extraits qu'il a reçus, tandis que des copies en traînent déjà un peu partout. Éclate alors un violent débat entre députés de Montréal et députés de Québec sur le sens et la portée de ces instructions. La victoire est amère pour Papineau qui voit de nouveau des modérés s'éloigner du parti dont les rangs se serrent et les positions se durcissent. Le 26 février, les subsides ne sont votés que pour six mois seulement, ce qui est loin des attentes que lord Gosford était en droit d'entretenir au début de la session. Une session d'ailleurs vouée au naufrage et que le gouverneur clôture dès le 21 mars.

Six mois plus tard jour pour jour, le climat s'est foncièrement refroidi à l'ouverture de nouvelle session le 22 septembre. Lord Gosford n'a dès lors d'autre choix que de reprendre le discours de ses prédécesseurs et de demander aux députés de voter instamment des subsides pour subvenir aux dépenses de l'administration publique désormais en pleine dérive. Nullement intimidés, les députés répliquent la semaine suivante en menaçant le gouverneur de ne plus siéger si ce dernier s'obstine à se présenter à eux les mains vides et aussi longtemps que le Conseil législatif ne sera pas rendu électif. Devant l'impasse, la session est prorogée dès le 4 octobre. Entre-temps, le travail des commissionnaires Charles Edward Grey et sir George Gibbs est complété. Ils embarquent pour l'Angleterre à la fin d'octobre 1836, laissant un Gosford prostré tandis que les regards sont à nouveau tournés vers Westminster où l'on doit réagir aux conclusions de la Commission Grey-Gibbs..

Les divers documents sont déposés par la Commission devant le Parlement anglais le 2 mars 1837. Dans l'ensemble, leurs conclusions sont très favorables aux demandes de l'Assemblée. On y recommande l'élection du Conseil législatif, la « correspondance avec l'exécutif », soit la responsabilité ministérielle, et la cession immédiate à la Chambre de tous les revenus de la province. Le dépôt donne lieu à un débat animé où la voix des défenseurs des positions patriotes, John Arthur Roebuck et John Leader, rencontre peu d'échos. Dès le 6, la cause est entendue selon le ministère whig qui rend

publique une série de dix résolutions dont le principal mérite est de répondre point pour point aux principales demandes formulées dans les 92 Résolutions. Présentées par sir John Russell, les quatrième, cinquième et sixième résolutions décrètent notamment que les membres du Conseil législatif demeureront nommés par la Couronne, qu'il n'est pas temps d'accorder quelque forme de gouvernement responsable à la colonie et que la British American Land Company est maintenue dans ses privilèges. La septième résolution fera plus particulièrement parler d'elle puisqu'elle prévoit retirer à l'Assemblée le contrôle sur l'octroi des subsides — son seul véritable moyen de pression sur l'administration et auquel Papineau et ses partisans recourent depuis près de 20 ans — si bien que le gouverneur serait désormais autorisé à utiliser les surplus de l'Assemblée, même si cette dernière s'y objecte.

La nouvelle des résolutions Russell arrive au pays le 10 ou 11 avril où elle provoque un véritable émoi dans les cercles politiques. *Le Canadien* du 12 avril reconnaît dans cet acte celui d'une agression qui rompt le contrat social et rend sainte toute résistance, même physique. Dans *La Minerve* du 13 avril et le *Vindicator* du 14, on crie à l'infamie et on propose de suivre promptement l'exemple des anciennes colonies américaines.

De grands rassemblements ont déjà eu lieu à Montréal, à Québec et dans les comtés les plus militants quand, craignant le désordre et la sédition, le gouverneur Gosford publie le 15 juin une proclamation interdisant de tels attroupements et commandant aux officiers de milice et aux juges de paix de s'opposer à leur tenue. Les assemblées ne cessent pas pour autant, bien au contraire, et les résolutions adoptées encouragent désormais les magistrats et les officiers à démissionner de leur charge. Ce mouvement de démission s'étend bientôt, menaçant le maintien de l'ordre, en particulier dans les campagnes. Au mois d'août, dans Richelieu, l'Acadie, Deux-Montagnes et ailleurs, on assiste à une série d'émeutes ou *charivari* où l'on force les magistrats fidèles au gouvernement à « remettre leur commission ». En certains endroits, on jette même les bases d'un gouvernement populaire et autoproclamé.

C'est dans un tel contexte que lord Gosford convoque le Parlement pour le 22 août et tente de marquer un grand coup en renouvelant les effectifs du Conseil législatif où il nomme spontanément dix nouveaux conseillers, dont sept Canadiens français. C'est peine perdue. Le Parlement, qui n'avait siégé que 32 jours en 1835 et 23 en 1836, ne siégera que six jours en tout et pour tout en 1837 quand la session du Parlement du Bas-Canada est prorogée pour une dernière fois.

La grande assemblée des Six-Comtés les 23 et 24 octobre conclut en quelques sorte la saison des assemblées publiques à peine divertie par la brève session du Parlement. Le lendemain, l'Église catholique, par la voix de l'évêque de Montréal, Jean-Jacques

Lartigue, rend public un mandement qui constitue sa position officielle à propos de l'état de crise où se trouve plongé le diocèse. Le mandement reprend la doctrine traditionnelle de l'Église catholique sur « l'obéissance due aux puissances ». L'évêque invoque des textes de saint Paul et de saint Pierre, cite des témoignages des Pères de l'Église et utilise des passages de deux textes récents du pape Grégoire XVI : l'encyclique *Mirari vos* (15 août 1832) et le *Bref aux évêques de Pologne* (juillet 1832). Rejetant ensuite l'argument du peuple souverain qu'il juge fallacieux, il évoque les « horreurs d'une guerre civile, les ruisseaux de sang inondant vos rues et vos campagnes » et ajoute que, « presque sans exception, toute Révolution populaire est une œuvre sanguinaire comme le prouve l'expérience ». Le mandement du 24 octobre 1837 est bien sûr très mal accueilli par les patriotes et provoque dans la région de Montréal un frisson d'anticléricalisme.

Le 6 novembre suivant, l'Association des Fils de la liberté, un club politique réunissant surtout des jeunes partisans patriotes, doit tenir une assemblée statutaire au centre de Montréal. Craignant un affrontement violent, des magistrats avaient émis une ordonnance interdisant tout rassemblement et fait lecture de l'acte d'émeute. De fait, la manifestation dégénère en bagarre alors que des membres de l'Association affrontent des partisans loyaux et que sont commis divers actes de violence et de vandalisme aux quatre coins de la ville. Cet affrontement pave la voie à la rédaction d'actes d'accusation contre les responsables de l'émeute mais qui visent surtout les dirigeants du Parti patriote. Le 16 novembre, 26 mandats d'arrêt sont émis contre les principaux chefs, dont Louis-Joseph Papineau et plusieurs autres députés.

Pris de panique et ne voyant d'autres moyens de poursuivre la lutte politique qu'à travers l'exil, la plupart des personnalités visées prennent la fuite. Devant le climat d'insurrection, l'armée est désormais autorisée à escorter les juges de paix dotés de mandat et chargés de poursuivre les fugitifs. Le 20 novembre, le Conseil exécutif recommande de proclamer la loi martiale dans le district de Montréal. Les batailles de Saint-Denis et de Saint-Charles précipitent les événements et, le 27 novembre, la Cour des sessions de la paix de Montréal demande au gouverneur Gosford de placer le district sous un régime de la loi martiale. À ce moment, les juristes s'affrontent et interprètent la loi de façon telle que le gouverneur peut la proclamer sans avoir recours à la sanction de l'Assemblée, ce qui est finalement fait le 5 décembre, suspendant par le fait même les libertés individuelles et l'application de la Constitution dans le Bas-Canada.

Le général en chef des forces britanniques n'a à ce moment guère les moyens de pacifier la province. Au début de l'été 1837, John Colborne ne peut compter que sur 600 soldats britanniques dans l'immense district de Montréal. Les forces réunies des deux Canadas donnent

cependant environ 2500 hommes. Colborne entreprend donc de faire venir des renforts de Toronto et de Halifax. Ainsi renforcée, la garnison de Montréal compte plus de 1000 hommes au début de l'automne. Ce n'est cependant qu'au début de novembre que Colborne fait transférer son quartier général de Québec à Montréal, qu'il demande des renforts au gouvernement métropolitain et entreprend de réaménager plusieurs casernes du district de Montréal pour accueillir les troupes qui arrivent sans cesse. Si bien qu'à l'été de 1838 « l'armée britannique constitue une force de 5000 hommes dans le Bas-Canada et de 3000 dans le Haut-Canada ».

En janvier 1838, lord Gosford émet l'hypothèse d'instaurer une cour martiale afin de juger les prisonniers. La question de la légalité d'une telle mesure est cependant remise en question car la cour régulière était à ce moment en mesure de siéger. Cet élément est contourné par la suspension de l'*habeas corpus* le 21 avril 1838. Entre-temps, le 28 mars, les institutions de l'Acte constitutionnel sont déclarées dissoutes et le pouvoir est confié à un conseil spécial. Quant à la loi martiale, elle n'est levée que le 27 avril suivant. Le 4 novembre 1838, dès les premiers signes d'un second soulèvement, elle est cependant réintroduite, maintenue intacte jusqu'au 24 août 1839 et entre-temps renforcée par la création de tribunaux militaires destinés à pouvoir plus commodément juger les accusés. Les dispositions de la loi martiale ne seront pleinement levées qu'en avril 1841 et auront en attendant permis d'arrêter 1268 personnes et donné lieu selon certains « au pire exemple, dans l'histoire du Canada, de l'abus de l'appareil judiciaire ».

### Le mouvement patriote

La constitution de 1791 et l'avènement du parlementarisme au Bas-Canada invitent à la formation de regroupements politiques. Rapidement, des tendances se façonnent selon le clivage ethnique qui caractérise la colonie et la cohorte des députés francophones reçoit vite le nom de « Parti canadien ». Le terme de « parti politique » apparaît cependant prématuré puisque les luttes parlementaires sont encore sporadiques et menées par des leaders improvisés qui réussissent un temps à commander le vote d'un groupe de députés élus sur une base indépendante. Il faut attendre 1827 pour qu'un bon nombre d'entre eux annoncent clairement leurs couleurs lors de l'élection, et 1834 pour que le Parti patriote se dote d'un programme politique complet destiné à exercer une partie du pouvoir selon des procédés démocratiques et s'appuyant sur une structure extra-parlementaire permanente destinée à présider au travail des députés patriotes en Chambre.

Quant au passage de « Parti canadien » à « Parti

patriote », quelque part entre 1827 et 1834, il est loin de faire l'unanimité. Disons d'abord que le terme « Parti canadien » ne disparaît jamais complètement avant les rébellions et que « Parti patriote » ne fut jamais d'usage très courant. On retrouve en fait surtout l'appellation de « Parti réformiste ». L'usage des termes « patriotes » et « Parti patriote » est en fait surtout un héritage de l'historiographie du xix<sup>e</sup> siècle. Parler de « Parti patriote » plutôt que de « Parti canadien » pour désigner la majorité en Chambre est apparemment destiné à substituer une visée idéologique à une visée proprement nationale ou ethnique. En effet, durant la Révolution américaine et lors de la Révolution française, le terme « patriotes » désigne d'abord les membres d'une patrie populaire, considérée comme la seule autorité souveraine. C'est qu'au début du xix<sup>e</sup> siècle la dénomination nationale — Anglais, Français, Canadien — est encore associée à une affiliation monarchique et renvoie généralement au titre de sujet d'un souverain ou d'une souveraine héréditaire, incarnation de l'intégrité territoriale. Symptomatiquement, le terme « patriotes » apparaît à notre connaissance pour la première fois dans la presse du Bas-Canada dans les comptes-rendus de la Révolution des *Trois Glorieuses* de juillet 1830, pour désigner ceux qui à Paris se révoltent contre la dynastie des Bourbons, appelant à la création d'un gouvernement issu du peuple.

C'est d'abord pour des raisons de clarté que nous utilisons ici indifféremment le terme « patriote », autant pour décrire le mouvement politique structuré à compter de 1834 que pour désigner les individus qui, en novembre et décembre 1837, mènent une rébellion contre le gouvernement colonial. On préférera cependant les termes « réformistes » et « Parti réformiste », en parlant du pendant de ce mouvement dans les comtés anglophones de Missisquoi et de Stanstead puisque, comme le souligne justement Denyse Beaugrand-Champagne, le mot « patriote » n'y est virtuellement jamais utilisé. Quant au terme « résolutionnistes », il est couramment utilisé entre février et novembre 1834 pour parler des partisans de Papineau et des 92 Résolutions. Il est opportun pour les distinguer des patriotes modérés, incapables d'assumer la radicalisation du parti. Enfin, pour des raisons logiques, les termes « rebelles » ou « insurgés » pourront être substitués à celui de « patriote » lorsque les événements seront décrits du point de vue des autorités policières et militaires, une fois déclenchée la répression des troubles. L'Association des frères chasseurs est mise sur pied en mars 1838 par Robert Nelson et Cyrille-Hector-Octave Côté et entre en action en novembre suivant. On recourra donc de préférence au terme de « Frère chasseur » ou plus simplement « chasseur » afin de décrire ceux qui entreprennent un nouveau soulèvement, même si,

comme nous le verrons, la plupart sont issus des cadres patriotes.

Des élections de 1827 aux insurrections de 1837, le Parti patriote connaît une évolution structurelle et idéologique. La tendance est généralement à la radicalisation avec des pauses momentanées en 1830 et 1831, et à l'automne de 1835. Ainsi, dès 1827, le mouvement patriote a fait le plein de ses effectifs et l'érosion progressive apparaît conséquente avec la radicalisation de l'idéologie. À mesure que les revendications deviennent plus incisives et les procédures plus tendancieuses, seigneurs, leaders de la ville de Québec, commis de l'État puis marchands et enfin la plupart des anglophones, qui appuyaient jusqu'à le mouvement, le quittent pour la neutralité ou pour le camp adverse. Le programme patriote reste en même temps difficile à cerner dans la mesure où, sur plusieurs thèmes, il demeure équivoque, trahissant une grande absence de débat. Généralement posées dans les 92 Résolutions, les principales revendications patriotes s'enrichissent ensuite progressivement à l'aune du républicanisme, en s'inspirant des principes de la Révolution américaine ; pensons seulement au Manifeste de Saint-Ours, à la Déclaration des Fils de la liberté ou à l'Adresse de la Confédération des Six-Comtés. De manière générale, on y insiste sur les libertés démocratiques, mais surtout sur la réforme des institutions parlementaires. Dès les élections de 1830, l'électivité du Conseil législatif et « l'extension du principe électif à tous les niveaux où s'exerce le pouvoir » ont notamment succédé à la question des subsides à titre de principales revendications et le demeureront jusqu'aux rébellions.

Le mouvement patriote connaît deux moments forts du point de vue de l'organisation et de la mobilisation. D'abord, le printemps 1834, alors qu'il est surtout question de donner son appui aux 92 Résolutions et de former des comités de paroisses et de comtés, ensuite, à l'été de 1837, quand on dénonce les résolutions Russell et qu'on prend des mesures radicales afin de marquer sa désapprobation. La tendance est dès lors de miser de moins en moins sur une stratégie parlementaire et de s'appuyer de plus en plus sur la mobilisation des masses paysannes sans toutefois jamais complètement abandonner la première.

Ces assemblées du printemps de 1834 sont destinées d'abord à donner un appui populaire aux 92 Résolutions et à signer la vaste pétition. Elles ont aussi pour but de créer les premiers comités de comté, chargés d'assurer la communication avec le premier Comité central et permanent de Montréal (CCPM). La naissance, en mai 1834, du CCPM témoigne certainement d'une volonté nouvelle de coordonner l'organisation patriote jusqu'au cœur des campagnes. Le CCPM est initialement formé de 75 délégués provenant de 22 comtés, des députés pour la plupart, flanqués de leurs principaux organisateurs. Symptomatiquement aussi appelé

« Convention », le premier CCPM a pour rôle de prendre des positions politiques officielles au nom du parti, de préparer des dossiers destinés au travail des députés à la Chambre et de rédiger des résolutions à voter dans les diverses assemblées organisées par les comités de comté locaux. Les tâches sont réparties entre divers sous-comités chargés, par exemple, des renseignements, de la propagande ou de la correspondance. Dans l'immédiat, toute l'organisation a cependant surtout pour tâche de préparer les troupes en vue de l'échéance électorale d'octobre 1834 et demeure en ce sens assujettie à la stratégie parlementaire du parti. Les grandes lignes de l'organisation patriote sont dès lors jetées, s'appuyant à la fois sur un caucus parlementaire discipliné et sur des comités de comté et de paroisses, chargés d'entretenir à l'échelle locale la mobilisation et d'assurer la communication avec la centrale de Montréal.

La correspondance entre le Comité central et permanent de Montréal et les divers comités de comté de 1834 est d'abord chronologique. Annoncé le 7 avril 1834, le premier CCPM est officiellement formé le 16 mai. Dans son sillage, on crée un comité de comté dans Terrebonne (13 mars), Deux-Montagnes (20 mars), Montmorency (1<sup>er</sup> avril), Trois-Rivières (19 avril), Acadie (7 mai), Kamouraska et Bellechasse (18 mai) etc. Il faut cependant noter la précocité du comté de Verchères, à plusieurs titres le *laboratoire* des organisations patriotes, où un comité de comté est créé dès le 6 janvier 1834. Dès janvier 1834, l'assemblée de Saint-Marc (Verchères) constitue un premier point tournant. Jusqu'alors, les comités régionaux ne détenaient qu'un rôle subalterne, consistant à faire circuler des pétitions et à mobiliser l'électorat lors des scrutins. On décide désormais de mettre en place des structures permanentes, « la nouveauté consist[ant] dans la création de comités de paroisse et de comités de comté élus pour deux ans avec des mandats généraux et non plus limités ».

En plus d'un comité de comté, on crée aussi souvent un comité de correspondance plus restreint. Ces deux organisations regroupent les membres les plus influents de l'organisation patriote d'une communauté, ses véritables leaders. Alors que les délégués à la Convention générale sont souvent des notables choisis d'abord en raison de leur prestige et que les comités de surveillance ou de vigilance créés à l'été 1837 regroupent plutôt de jeunes militants plus impétueux, les principaux leaders locaux se retrouvent pratiquement tous au comité de comté. Certains d'entre eux sont d'une ampleur extravagante, comme celui de Deux-Montagnes et ses 80 membres, celui de Vaudreuil, 97 membres, ou celui de Trois-Rivières avec 179 membres.

Un second CCPM sera créé lors de l'assemblée de Saint-Laurent le 15 mai 1837. Conformément au mot d'ordre de Montréal, on procède à de nouvelles

nominations dans Richelieu (7 mai), l'Acadie (15 mai), Saint-Hyacinthe (24 mai), Terrebonne (11 juin), Vaudreuil (6 août) et enfin à Québec le 30 octobre 1837. On fera donc constamment allusion dans plusieurs comtés au « premier comité de comté », soit un comité créé au printemps de 1834, dont la vocation est surtout de préparer l'élection de l'automne, et à un « second comité de comté », renouvelé ou créé à l'été de 1837 et dont le mandat est plus compromettant sur le plan politique puisqu'il sera en maints endroits le ferment d'un gouvernement révolutionnaire à l'échelle locale. Reste que leur personnel politique s'avère plutôt stable. On en veut pour preuve ceux qu'on retrouvera membre du *premier* et du *second* comité de comté.

Le triomphe des Patriotes aux élections de l'automne de 1834 entraîne certains changements tactiques et les grands rassemblements populaires connaissent une pause marquée. L'effort est désormais mis à préparer le travail des députés en vue de la session de 1835 et à assurer la présence du parti en Grande-Bretagne où les 92 Résolutions sont maintenant débattues et d'où les chefs patriotes attendent des décisions importantes. La politique anglaise devient alors la clé de voûte de stratégie politique patriote, en particulier dans l'entourage de Papineau et d'O'Callaghan, qui n'entretient plus guère d'espoir à propos des dispositions des autorités locales. Le changement le plus visible est que le premier CCPM se mue, à compter du 5 novembre, en un comité de correspondance justement destiné à constituer des dossiers pour les députés et à assurer les communications avec les alliés du parti dans la métropole et au Haut-Canada.

À partir de 1835, le mouvement patriote connaît peu de changements dans son organisation, alors qu'en mai deux nouvelles instances apparaissent autour de Montréal. L'Union patriotique de Montréal naît le 2 mai 1835. Associations plutôt lâches, les « unions » semblent surtout destinées à élargir les bases du parti dans les campagnes, à amasser des fonds en vue d'organiser des activités de mobilisation et à tenir des commémorations nationales comme les banquets de la Saint-Jean-Baptiste. Cela expliquerait en partie pourquoi on n'entend plus guère parler d'elles une fois annoncée leur fondation. Outre celle de Montréal, on retrouve de telles « unions patriotiques » dans Deux-Montagnes (18 juin), L'Acadie (21 juin), Laprairie (6 juillet), Yamaska (11 juillet) et dans Richelieu (17 août).

Les associations de réforme remplissent apparemment un rôle équivalent et sont d'ailleurs créées en même temps que les unions patriotiques. Ainsi, dans Richelieu, L'Acadie et Rouville (22 juillet), Association de réforme et Union patriotique sont confondues dans le compte-rendu du *Canadien* et de *La Minerve*. Les associations de réforme ou « Association of Reform » ont cependant une connotation clairement moins nationaliste. En effet, c'est ce libellé qu'on emploie plutôt

dans les comtés anglophones de Missisquoi (16 juillet), Stanstead (18 juillet) et Mégantic (6 octobre). À Québec, l'association de réforme créée le 8 juin est composée surtout d'anglophones irlandais. Cette nuance a son importance. Elle explique sans aucun doute la fortune du mot « patriotes » pour désigner les partisans du parti majoritaire en Chambre dans les comtés francophones et celle du mot « réformistes » pour désigner leurs homologues des comtés anglophones.

Au tournant de 1836, la trêve initiale avec l'administration de lord Gosford et la crise à l'intérieur du caucus patriote provoquent une certaine atonie dans l'organisation patriote qui tombe progressivement au point d'arrêt jusqu'au printemps de 1837. Mais, dès l'annonce des résolutions Russell, en avril, on revient à une stratégie s'appuyant sur la mobilisation populaire et les organisations locales.

Entre le dépôt des 92 Résolutions en janvier 1834 et le recours aux armes en novembre 1837 on définit une activité comme une manifestation publique destinée à promouvoir une plateforme de revendications politiques. Autant pour les loyaux que pour les patriotes il s'agit surtout d'assemblées publiques, de réunions de comités, de pétitions ou de souscriptions populaires. On a ainsi recensé 1254 de ces activités politiques au cours de ces 46 mois, dont 645 tenues par des loyaux et 609 par des patriotes.

La répartition mensuelle de ces activités politiques permet de repérer les moments forts de cette mobilisation jusqu'à la toute veille des rébellions. Le mouvement patriote connaît d'abord une grande effervescence au printemps de 1834, alors que se tiennent de nombreuses manifestations d'appui aux 92 Résolutions et que circule une vaste pétition destinée à la Grande-Bretagne. Les patriotes connaissent ensuite un regain d'activité à l'été de 1837 tandis que se tiennent des assemblées anti-coercitives destinées à dénoncer les résolutions Russell, votées à Londres en mars de la même année.

Les loyaux sont aussi fort actifs au printemps de 1834 pour dénoncer les résolutions patriotes. Ils connaissent ensuite une certaine animation à l'hiver de 1835 quand ils créent des associations constitutionnelles, puis à l'hiver de 1836 lors de « l'affaire du British Rifle Corp » alors qu'ils dénoncent la politique du gouverneur Gosford. Les activités loyales connaissent enfin un soudain regain en novembre 1837 et prennent surtout la forme de serments de loyauté au gouvernement.

Dans l'ensemble, les périodes d'intense activité sont les mêmes chez les patriotes et les loyaux, confirmant l'impression que l'un et l'autre mouvement tire surtout sa vitalité d'une rivalité en vue d'occuper l'espace politique local.

En effet, la nouvelle des résolutions Russell crée un véritable émoi dans les milieux patriotes. Des députés

patriotes se réunissent d'urgence et décident de ne plus siéger à un Parlement désormais discrédité et bafoué. Ils décident plutôt d'en appeler au peuple, selon eux la seule source de légitimité dans un régime démocratique. La stratégie consiste donc à tenir une série d'assemblées publiques spectaculaires destinées non plus à signer des pétitions, mais à désavouer publiquement les autorités métropolitaines et à appeler à la création d'institutions parallèles issues du consentement des gouvernés. Dès le 20 avril, *La Minerve* annonce une première grande assemblée dite « anticoercitive » pour le 7 mai dans le comté de Richelieu. L'assemblée de Saint-Ours inaugure une intense campagne de manifestations populaires et sert de modèle aux suivantes. Véritable appel au peuple, le *Manifeste de Saint-Ours* rompt avec les précédentes revendications légales, annonce le boycottage des produits anglais et porte aux nues Louis-Joseph Papineau, déclaré chef absolu du mouvement. Le 15 mai, trois assemblées se tiennent à Québec, Saint-Marc (Verchères) et surtout à Saint-Laurent (Montréal) où Louis-Joseph Papineau annonce que « la circonstance nouvelle c'est que le Parlement britannique prend parti contre nous puisque le gouvernement persécuteur repousse toutes et chacune des réformes demandées. [...] Désormais, toutes les colonies anglaises ont les motifs les plus urgents d'avancer l'heure de leur séparation et il faut que nous soyons tôt ou tard prêts à prendre ce que la main de fer du pouvoir veut nous arracher ». Contrairement aux batailles bien connues de 1837-1838, confinées à la région de Montréal, ces assemblées se tiennent à la grandeur du Bas-Canada et regroupent des milliers d'individus. Le 1<sup>er</sup> juin, à Saint-Scolastique (Deux-Montagnes), William H. Scott considère que « nous travaillerons sans peur et sans reproche, comme dans le passé, à assurer à tout le peuple, sans distinction, les mêmes droits, une justice égale et une liberté commune ». À La Malbaie, à 400 kilomètres de Montréal, Louis Bouchard propose que « nous considérons comme rompu et nul le contrat social qui nous attachait à l'empire britannique, qui en cessant de remplir ses engagements nous relève des obligations que les traités nous imposaient ». À Saint-François (Yamaska), Célestin Caron appelle à ne compter « que sur nous-même, sur notre propre énergie et sur la sympathie de nos voisins du continent d'Amérique ». À Napierville (L'Acadie), Cyrille O. Côté : « Qu'on fasse en sorte d'assurer tôt ou tard le triomphe des principes démocratiques qui seuls peuvent fonder un gouvernement libre et stable sur ce nouveau continent ».

Vraisemblablement rédigées à l'avance et forcément répétitives, les résolutions adoptées à ces rassemblements ont néanmoins le mérite de brosser un tableau assez fidèle des enjeux qui préoccupent les leaders patriotes et du message qu'on veut adresser à la population. La sélection proposée par Jean-Paul Bernard

(Boréal, 1987) offre un bon échantillon des assemblées les plus chargées et des résolutions adoptées aux quatre coins du Bas-Canada et se prête assez aisément à une synthèse sous forme d'un tableau.

Comme on le constate, les résolutions adoptées à Saint-Ours donnent initialement le ton aux assemblées tenues ailleurs. La condamnation des résolutions Russell constitue en général la première résolution adoptée. Elle est suivie dans la majorité des cas de considérations constitutionnelles s'appuyant sur les droits et privilèges de sujets britanniques. Le principe le plus souvent formulé est certainement celui de « no taxation without representation », généralement adopté textuellement. On se porte de la sorte à la défense du droit de la Chambre d'assemblée de contrôler l'allocation des sommes perçues dans la colonie. Ces résolutions à propos des résolutions Russell disparaissent à compter du mois d'août. Il faut en effet savoir que, le 3 juillet 1837, la Chambre des communes, à la demande de la jeune reine Victoria, décide de surseoir à leur application. La nouvelle est connue dans la province au début d'août. Si les patriotes se gardent bien de crier victoire et de renouer le dialogue, ils entendent cependant éluder ce sujet pour se consacrer à des thématiques dilatoires, comme l'état des infrastructures ou des griefs plus traditionnels.

Un autre type de résolutions correspond aux mesures concrètes prises dans l'immédiat pour contrer les résolutions Russell. La plus populaire est certainement le boycottage des produits importés, généralement accompagné d'une incitation à recourir à la contrebande avec les États-Unis. Dans les deux cas, il s'agit de priver l'administration coloniale des revenus générés par les taxes douanières et d'encourager les manufactures locales en consommant de préférence des produits fabriqués au Bas-Canada. Louis-Joseph Papineau le rappelle lui-même à l'assemblée de Saint-Laurent :

C'est la marche qu'ont pris les Américains, dix ans avant de combattre. Ils ont bien commencé, et ils ont bien fini dans des circonstances semblables à celles où nous sommes placés [...] je crois que nous devons [...] discontinuer l'usage des vins, eaux de vie, rhums et de toutes autres liqueurs spiritueuses, importées et taxées. [...] j'ai de suite renoncé à l'usage de sucre raffiné mais taxé, et acheté pour l'usage de ma famille du sucre d'érable ; je me suis procuré du thé venu en contrebande [...]. J'ai écrit à la campagne pour me procurer des toiles et des lainages fabriqués dans le pays, [...] me dispenser d'en acheter d'importation. J'ai cessé de mettre du vin sur ma table et j'ai dit à mes amis : Si vous voulez vous contenter [...] d'eau, de bière, ou de cidre canadiens.

La plupart des assemblées ayant adopté le boycott procèdent ensuite à l'élection d'un comité. Ils s'appellent soit « comité de surveillance » soit « comité de

vigilance » et sont créés au printemps et au cours de l'été. En marge des comités de comté, ils ont pour vocation d'abord de voir appliquées les mesures exécutoires adoptées à une assemblée anticoercitive. Au premier chef, il s'agit de s'assurer du respect des mesures de boycottage et de consommation de produits locaux. Dans Richelieu, L'Acadie et Rouville notamment, les comités de surveillance verront en plus à recevoir la démission des magistrats. On y retrouve donc en général des militants plutôt radicaux, pour qui la violence verbale et physique fait partie des moyens envisagés pour remplir leur mandat.

La résolution VII de Russell suggère l'abolition du régime seigneurial. Cela explique probablement que cette question délicate soit abordée à Sainte-Rose le 11 juin, à Napierville le 12 juillet, à Vaudreuil le 6 août et à Saint-Polycarpe le 15 octobre. En général, on y prône l'abolition de la tenure, assortie ou non d'une compensation pour les seigneurs. Lors d'une assemblée consacrée uniquement à cet enjeu, le 6 août à Saint-François-du-Lac, on préfère plutôt parler de réforme, tout comme à Saint-Ignace le 10 septembre.

Le non-respect assez généralisé de la proclamation du 15 juin force bientôt lord Gosford à démettre de leur fonction les juges de paix et les officiers de milice qui assistent à des assemblées ou qui ne font pas en sorte de les empêcher. Bientôt, afin de marquer leur solidarité avec la stratégie patriote et leur opposition aux injonctions de l'exécutif, certains décident spontanément de démissionner ou de « remettre leur commission ». Ce mouvement de démission concerne une série de charges publiques attribuées à des membres de l'élite locale par la Couronne à qui ils rendent des comptes : grand voyer, commissaire aux chemins ou maître de poste. Deux charges sont cependant plus importantes et seront davantage affectées par la vague de démission : les officiers de la milice locale et les juges de paix.

Issue du Régime français, l'institution de la milice avait joué un rôle essentiel de force de réserve durant les guerres de la Nouvelle-France. Les autorités britanniques revitalisent l'institution de la milice à compter de 1777 et y ont en particulier recours lors de la guerre de 1812. La compagnie de milice correspond aux cadres de la paroisse ou du quartier urbain (*wards*). Elle est composée de 30 à 120 hommes âgés de 16 à 60 ans commandés par trois officiers issus de l'élite locale : le capitaine, le lieutenant et l'enseigne de milice. Chaque compagnie est attachée à un bataillon ou *division*, sous les ordres d'un lieutenant-colonel, et correspondant à chacun des cinq districts militaires du Bas-Canada : Montréal, Québec, Trois-Rivières, *townships* (Drummondville) et Gaspé. La milice bas-canadienne est placée sous le commandement suprême du gouverneur général à Québec qui peut déléguer son autorité au général en chef de l'armée en cas de situation de guerre. À l'époque des rébellions, la milice est en fait une

institution en pleine déliquescence dont la fonction est devenue symbolique, voire discréditée. Subsiste cependant la tradition consistant à réunir, une fois l'an, les hommes valides pour procéder à des manœuvres destinées à les maintenir prêts au combat, entériner le choix du capitaine de la milice et s'adonner à de viriles ripailles. Les miliciens ne disposent d'ailleurs d'aucun uniforme distinctif et leurs maigres appuis logistiques dépendent du gouvernement civil et même pas de l'armée régulière. L'entraînement des corps de milice d'élite ou incorporée est plus conséquent. Ces corps regroupent les hommes âgés de 18 à 30 ans, placés sous le commandement d'officiers du service actif et pouvant être conscrits en temps de crise pour une période maximale de 90 jours.

Si les officiers démissionnaires viennent surtout de la milice sédentaire, il faut aussi évoquer le rôle de la milice volontaire. Comme leur nom l'indique, les corps de la milice volontaire sont formés des citoyens qui se mettent à la disposition du gouvernement afin de défendre la colonie. C'est ainsi qu'en 1812 Charles-Michel d'Irumberry de Sala-berry avait mis sur pied le corps des Voltigeurs. Dans le contexte tendu de la crise des années 1830, le gouvernement doit décider s'il accepte ou non que des citoyens s'arment et s'improvisent défenseurs de l'ordre. Nous aurons à reparler de ces corps de la milice volontaire que les partisans loyaux noyautent complètement dès 1835 et qui joueront un rôle clé dans la répression des soulèvements de 1837-1838.

L'institution du *Justice of the Peace* est quant à elle une tradition anglaise d'abord associée à l'application de la justice du roi dans les campagnes afin de faire contrepoids à l'emprise des *landlords* locaux. Les juges de paix doivent être respectables et laïcs, mais n'ont pas de compétences judiciaires particulières. Ils ne sont pas non plus rétribués pour leur travail, mais utilisent volontiers leur charge pour promouvoir leur carrière et s'allouer une allocation à même les amendes perçues pour des crimes mineurs. Leurs fonctions sont d'entendre les dénonciations et les plaintes relatives aux crimes, d'entamer les procédures judiciaires et d'assurer une administration locale au nom du roi. Les juges de paix « stipendiaires » et juges des *Quarter Sessions* sont des magistrats rétribués et autorisés à rendre la justice dans leur champ de compétence. Quant aux juges à l'assermentation, il s'agit de juges de paix autorisés à appliquer le serment d'allégeance et à procéder à des mises en accusation pour trahison. Introduits au Canada dès la Conquête de 1760, les juges de paix jouent vite un rôle important en tant que représentants du gouvernement dans les campagnes les plus reculées. À l'époque des rébellions, en Angleterre comme au Bas-Canada, les pouvoirs des juges de paix ont cependant tendance à passer entre les mains de chefs de police ou d'édiles municipaux et cette institution disparaît en 1879 avec la création des entités municipales. Bien que la désignation des juges de paix soit du seul ressort du gouverneur, ce dernier prend cependant soin de les

choisir parmi des membres de l'élite locale réputés pour leur probité et parmi les cadres de la milice dont le mode de désignation est plus proprement issu du consentement populaire.

À la fin de l'été de 1837, le gouverneur Gosford se trouve donc devant une impasse quand plusieurs de ses respectables représentants locaux décident de lui remettre leur démission. Il n'a alors d'autre choix que de les remplacer par des individus dont la fidélité à la Couronne ne fait aucun doute, quitte à les exposer à la raillerie populaire. En plusieurs endroits, des comités de vigilance enjoignent les habitants d'éviter tout contact avec ces « personnes indignes » en attendant de les contraindre à démissionner à leur tour lors de charivaris destinés à les terroriser.

En France comme dans la Vallée du Saint-Laurent, un charivari se produit traditionnellement lors du mariage d'un couple mal assorti. « Le ton carnavalesque et railleur des rassemblements, leur cadre nocturne, le vacarme, les masques et les costumes des participants, les longues processions dans les rues et leur caractère résolument public, tout cela rappelle des pratiques françaises qui remontent au Moyen Âge ». À compter de l'été de 1837, le charivari est récupéré à des fins politiques par les Patriotes dans le but d'intimider leurs adversaires politiques et de donner une connotation légale à leur geste. Cela se limite, dans la plupart des cas, à briser quelques carreaux, à endommager les abords de la propriété et à proférer des menaces de mort. Les cas de violence physique s'avèrent peu nombreux. Les juges de paix et les officiers de milices demeurés fidèles à la Couronne sont plus particulièrement visés par les charivaristes et finissent en général par remettre leur commission ou par quitter la région. Les comtés les plus touchés par cette forme de justice populaire sont incidemment ceux où se dérouleront les principaux épisodes de la rébellion : Richelieu, Deux-Montagnes et L'Acadie.

Parallèlement, les résolutions adoptées en assemblée à la fin de l'été ont tendance à devenir plus radicales et consistent désormais à jeter les bases d'une justice parallèle dans les campagnes et même à créer des organisations paramilitaires. Des sections de l'Association des Fils de la liberté, créée à Montréal le 6 août, sont implantées à Laprairie, Saint-Charles, Saint-Hyacinthe et à Pointe-aux-Trembles où ils se dénomment « Miliciens du peuple ». L'historiographie a abondamment décrit ce type d'organisation en insistant sur son caractère paramilitaire. De fait, les Fils de la liberté offrent à peu près le seul exemple d'organisation militaire du côté patriote quoique, encore là, la structure reprenne telle quelle celle de la milice, familière à la plupart des habitants. L'organisation militaire patriote est autrement insignifiante et le plus souvent improvisée. Soulignons quand même, dans Deux-Montagnes, les modestes efforts d'un Amury Girod et de son *Comité des*

*affaires militaires et des routes*, l'un des rares à assumer cette dimension inhérente au processus insurrectionnel, ou encore « l'état major du général Brown » à Saint-Charles. Les grades de capitaines, lieutenants ou enseignes renvoient donc, à moins d'avis contraire, au rang atteint par un individu dans la milice locale et non à sa place dans une hypothétique hiérarchie militaire patriote.

L'essentiel de cet ouvrage consiste à étudier la mobilisation patriote et loyale comté par comté. Il demeure en attendant que le portrait d'ensemble permet de faire ressortir certaines généralités dont la plus étonnante consiste à mettre en relation la mobilisation patriote avec les caractéristiques de la population de chaque comté. Ainsi, si on met en relation le nombre d'activités patriotes avec le pourcentage de catholiques dans chaque comté, on constate, contre toute attente, que la mobilisation patriote apparaît inversement proportionnelle au pourcentage de franco-catholiques.

Chaque point correspond à l'un des 28 comtés ruraux du Bas-Canada dont la population est majoritairement catholique. Les coordonnées correspondent en abscisse au pourcentage de catholiques, donc surtout des francophones, et en ordonnée au nombre d'activités patriotes tenues dans un comté.

À -0,577, la droite de régression présente une relation inverse assez forte. Ainsi, contre toute attente, on constate que plus une localité compte de franco-catholiques, moins le mouvement patriote y sera vigoureux. En guise d'exemple, en haut à gauche se retrouvent des comtés à presque 100 % catholiques comme L'Islet, Montmorency, Champlain ou Orléans mais où ne sont jamais tenues plus que cinq activités patriotes. À l'inverse, des comtés qui comptent des minorités protestantes importantes comme L'Acadie, Deux-Montagnes ou Terrebonne, tiennent chacun entre 24 et 37 activités patriotes entre 1834 et 1837. Seule une certaine rivalité locale de nature socio-ethnique peut expliquer ce fait. La cohabitation entre catholiques et protestants, entre francophones et anglophones, provoquerait des tensions qui s'expriment par une plus forte mobilisation du côté patriote. À l'inverse, les comtés où les franco-catholiques sont prépondérants ne semblent pas présenter la même ferveur organisationnelle.

La corrélation est particulièrement forte si on ne considère que les comtés qui se composent d'une majorité de franco-catholiques. Ainsi, plus un comté est composé d'habitants d'origine canadienne-française, moins le mouvement patriote y sera vigoureux et, inversement, les patriotes seront d'autant plus actifs si bon nombre de leurs concitoyens sont de culture anglo-protestante.

On peut donc avancer que la présence d'une forte minorité ethnolinguistique dans un comté, qu'elle soit franco-catholique ou anglo-protestante, a généralement

tendance à y stimuler la mobilisation politique et à y exacerber les tensions. Les mouvements loyal et patriote auraient donc tendance à s'alimenter mutuellement, chacun d'eux semblant se cambrer, et à étendre son effort de mobilisation dès que le mouvement de l'adversaire prend de la vigueur au niveau local. On pourra même avancer que les comtés où sont commises les actions les plus violentes sont très rigoureusement ceux où la répartition entre anglophones et francophones semble la plus partagée : Montréal, L'Acadie, Beauharnois, Deux-Montagnes. Au contraire, quand un groupe ethnique devient prépondérant, en particulier dans les vieilles seigneuries francophones le long du Saint-Laurent, on constate que la mobilisation patriote devient insignifiante, comme si la plénitude de la suprématie culturelle y anémiât à l'avance tout mouvement destiné à combattre l'autorité coloniale. Même si elles méritent très certainement une analyse plus approfondie, ces propositions sont en attendant lourdes de sens. Si, jusqu'ici, les historiens ont pu considérer que la crise bas-canadienne fut d'abord d'origine politique et sociale pour se muer en crise ethnique à l'orée de son épisode violent, on est plutôt ici amené à penser que la dualité ethnolinguistique serait *a priori* responsable de la naissance et de l'intensité de la mobilisation politique à l'échelle locale, du moins à compter de 1834.

L'organisation patriote atteint son apogée lors de grande assemblée de la Confédération des Six-Comtés les 23 et 24 octobre 1837. Radicale, l'assemblée y appuie l'établissement d'une justice parallèle investie d'une « autorité conférée par le peuple » et l'organisation de milice patriote autour d'un capitaine de milice élu, chargé d'initier la population au maniement des armes. Mais les 92 Résolutions annoncent surtout la convocation d'une assemblée constituante, ou « Convention générale », chargée de jeter les bases d'un gouvernement provisoire et de rédiger une constitution.

L'idée d'une convention générale avait d'abord été lancée le 15 mai 1837 à l'assemblée de Saint-Laurent, en même temps qu'on relance le Comité central et permanent de Montréal du district de Montréal. Au sens strict, le second CCPM est donc la délégation de la ville et du comté de Montréal à une éventuelle convention réunissant des représentants de tous les comtés de la province. De fait, des délégués sont au moins élus pour Verchères (dès le 10 mai), Saint-Hyacinthe (1<sup>er</sup> juin), Terrebonne (11 juin), L'Acadie (17 juillet), Yamaska (18 juin), Berthier (18 juin également), Missisquoi (4 juillet), Laprairie (6 août) et pour Vaudreuil (6 août également). La Convention des Six-Comtés réunit, le 24 octobre, les délégués à la Convention nommés dans chacun des six comtés de la région. Le 16 novembre, Pierre Boucher-Belleville propose de tenir la *Convention* à Sainte-Pie le 4 décembre 1837. La rencontre n'aura finalement jamais lieu.

Entre-temps, la bagarre de Montréal, le 6 novembre 1837, marque le point d'arrêt brutal du déploiement des organisations patriotes et annonce leur liquidation progressive sous l'effet de la répression militaire. La disparition des journaux propatriotes, l'emprisonnement ou la fuite des chefs du mouvement et l'imposition de la loi martiale, qui a tôt fait de remplir les prisons d'une foule de partisans, complèteront l'œuvre de démembrement du premier parti politique canadien voué à étendre le principe démocratique et à défendre les droits de la majorité.

#### L'épisode *chasseur*

Dès avant les défaites de Saint-Charles et de Saint-Eustache, les patriotes les plus compromis avaient traversé aux États-Unis et trouvé refuge dans les villages frontaliers de Champlain, Chazy, Plattsburgh, Rouse's Point, Swanton ou Highgate. En décembre, ils sont entre 400 à 500, dont la plupart des chefs du mouvement. Lui-même en fuite, Louis-Joseph Papineau demeure le chef des exilés et entreprend de solliciter ceux qui, aux États-Unis, pourraient être en mesure de voler au secours du peuple canadien. Papineau rencontre notamment le gouverneur Marcy, de l'État de New York, le sénateur Beardsley et même le président Martin Van Buren. Le bilan de ces rencontres est généralement décevant, si bien que, le 23 décembre 1837, la Maison-Blanche déclare que les États-Unis demeureront officiellement neutres dans la crise qui secoue le Canada. Cette déclaration est renforcée le 5 janvier suivant par des menaces d'arrestation contre quiconque compromettra cette neutralité.

À la demande de Papineau, les chefs du mouvement en exil se réunissent le 2 janvier 1838 à Middlebury (Vermont) afin de décider de la marche à suivre. Papineau est alors un homme miné par la tournure des événements et profondément déçu par l'annonce de la stricte neutralité américaine. Aussi se trouve-t-il dès le départ dans une situation de faiblesse face aux radicaux réunis autour de Cyrille-Hector-Octave Côté, Édouard-Élisée Malhiot et Édouard-Étienne Rodier qui demandent qu'on forme un gouvernement en exil et qu'on déclare *sine die* l'indépendance du Bas-Canada. Les radicaux sont aussi favorables à une série de raids transfrontaliers « destinés à provoquer des incidents internationaux susceptibles de déboucher sur une rupture entre les États-Unis et la Grande-Bretagne ». L'assemblée de Middlebury ouvre une brèche dans la cohésion des exilés. Dorénavant, les inspirateurs du soulèvement de 1837 sont tenus à l'écart des préparatifs ou abandonnent le mouvement. Papineau lui-même quitte Albany pour Philadelphie le 20 février, Thomas Storrow Brown gagne la Floride en septembre et Ludger Duvernay juge un nouveau soulèvement insensé et refuse de s'y joindre. À l'autre bout du spectre, le secrétaire du CCPM, Chevalier DeLorimier, et quelques autres « qui ne sont pas de ces

hommes qui se contentent de joutes oratoires », selon le *North American*, rejoignent Robert Nelson à Champlain (New York) et le persuadent de prendre la tête du mouvement de résistance.

De concert avec le leader haut-canadien William Lyon Mackenzie, Nelson projette une vaste offensive tout le long de la frontière américaine, du Michigan au Maine, et destinée à susciter un conflit international en tablant sur les appétits territoriaux de certains États. Au début de 1838, Nelson rédige une déclaration d'indépendance qu'il prend soin de ne pas dater et l'achemine aux journaux américains sympathiques à sa cause afin de préparer l'opinion américaine. La déclaration est faite en territoire canadien lors de l'incursion de Caldwell's Manor (Rouville), le 28 février 1838. Obligés de retraiter promptement aux États-Unis, les chefs de l'expédition sont arrêtés à leur retour aux États-Unis pour non-respect de la neutralité américaine. Acquittés, ils décident dès lors de donner un caractère secret au mouvement insurrectionnel ; « Désespérés de voir tous leurs secrets dévoilés par l'indiscrétion des gens et ayant absolument besoin du secret comme d'une qualité requise chez tous les employés et les conspirateurs, ils résolurent d'établir une association dont on devait cacher jusqu'à l'existence aux États-Unis, comme en Canada ».

Le président autoproclamé de la république du Bas-Canada, Robert Nelson, se retrouve à la tête de l'organisation, secondé de deux *Grands Aigles* se partageant l'Amérique du Nord : Édouard-Élisée Malhiot aux affaires canadiennes et Charles G. Bryant aux affaires américaines. Sous le nom de *Frères chasseurs* et de *Hunters lodges*, ils entreprennent ensuite de recruter parmi les exilés bas-canadiens à partir du quartier général de Saint-Albans. Il faut cependant attendre juillet 1838 pour que des campagnes de recrutement aient lieu au Bas-Canada. En tant que société secrète, l'*Association des frères chasseurs* accueille ses nouveaux membres au terme d'une cérémonie compliquée, les nouveaux venus devant prêter serment de fidélité. Selon Ivanhoé Caron, « le tout était souvent noyé dans un flot de paroles et déclarations fantastiques bien propres à frapper les esprits et à les échauffer au delà de la mesure ». Le nombre exact d'adhérents ayant prêté serment reste imprécis. Les estimations vont de 15 000 à 200 000 membres à travers l'Amérique du Nord. La réalité dut davantage correspondre au premier chiffre.

La loge est l'unité de base de l'organisation « chasseur ». Au début de septembre 1838, l'organisation compte 35 de ces loges au Bas-Canada, la plupart au sud de Montréal où affluent bientôt les recruteurs formés aux États-Unis. Au sein du comité, on met sur pied une « bureaucratie complexe » où des assistants travaillent sous les ordres de divers chefs de service, et des messagers font la navette entre Montréal,

St. Albans et « les agents de la campagne. ». Les cadres militaires de l'organisation sont formés à même ces loges. Sous le commandement des deux « Grands Aigles », des « Aigles », équivalents de brigadiers généraux, sous lesquels on retrouve encore deux « Castors » ou capitaines, commandant chacun à cinq « Raquettes » (caporals), dirigeant neuf « Chasseurs » ou simples soldats. Dans le même esprit très hiérarchique, Nelson recrute des officiers français formés à l'école de l'armée napoléonienne, Pierre Touvray et Charles Hindelang. Parmi les meneurs se trouvent bon nombre de leaders de la période de 1834 à 1837, mais cette fois réunis autour d'objectifs à la fois beaucoup plus radicaux et mieux définis.

Selon la déposition de Brien, le plan général de la Société aurait consisté en un soulèvement général des loges de *chasseurs* au Bas-Canada dès le 3 novembre 1838, au moment où une armée d'invasion bien équipée pénétre au Canada par le sud. L'opération ne sera cependant pas couronnée de succès mais vite suivie, à compter du samedi 10 novembre, d'une répression particulièrement féroce menée par l'armée et les corps de volontaires levés par les loyaux.

#### Le mouvement loyal

Le 12 novembre 1835, le secrétaire de la commission Grey-Gibbs trace une rapide esquisse des trois partis qui se trouvent selon lui en présence au Bas-Canada.

Le parti officiel ou, comme les Français l'appellent, le parti bureaucrate, se compose d'un petit nombre d'hommes âgés qui occupent les plus hauts emplois. Ces hommes semblent avides de privilèges, jaloux de leur autorité, et prêts à s'offenser de tout examen des allégations du peuple. [...] Quant au parti anglais, [il] se compose de presque tous les marchands, auxquels se joignent de grands propriétaires fonciers, et d'une partie des fonctionnaires civils les plus jeunes et les plus intelligents. Il possède beaucoup d'intelligence, de grands moyens, et un crédit plus grand encore ; en outre, il a cette confiance mutuelle, et cette précision et unité de but que nos compatriotes — il faut leur rendre cette justice — savent mieux qu'aucun autre peuple donner aux associations politiques. Et cependant je n'aime pas le parti anglais. Il a tout autant l'ambition de dominer que le parti français, et, selon moi, il est prêt à employer pour y arriver des moyens moins scrupuleux. Chaque fois que l'un des deux actuellement parle de sécession, je regarde la chose comme pur pathos, un artifice pour faire plier le gouvernement. C'est le parti le plus rancunier, car il n'a pas oublié le pouvoir qu'il a perdu, et hait son rival comme s'il était en quelque sorte usurpateur.

Il est donc admis dans l'esprit du gouvernement colonial que ce parti loyal ou *anglais* ne doit pas être a

*priori* confondu avec la Clique du Château, formée de fonctionnaires partisans du *statu quo*, et qu'il a toutes les raisons de s'en méfier, pratiquement autant que du « Parti patriote » lui-même.

Depuis 1792, la Chambre d'assemblée a toujours compté bon an mal an jusqu'à un quart d'indéfectibles défenseurs des prérogatives de la Couronne, généralement des fonctionnaires et des marchands d'origine britannique. Cependant, contrairement à ce qui se produit au Haut-Canada, on ne peut en aucun moment parler ici d'un véritable parti *tory*, équivalent bas-canadien d'un mouvement conservateur idéologiquement décidé à défendre les privilèges de l'aristocratie et l'orthodoxie monarchique. Jusqu'en 1835, ce mouvement d'essence conservatrice correspond donc à l'alliance épisodique de groupes momentanément réunis autour d'un gouverneur plus autoritaire, cherchant à contraindre l'influence des députés canadiens : James Craig, lord Sherbrooke, puis lord Dalhousie. C'est d'ailleurs la vigueur du mouvement adverse, animé par les députés canadiens, qui sonne en général le ralliement des forces loyales de la colonie. Plus encore, c'est clairement la consolidation et la radicalisation d'un « Parti patriote » qui conduit, au tournant de 1835, à la mise sur pied d'un mouvement loyal rayonnant à partir d'associations constitutionnelles structurées.

Alors que le mouvement patriote est clairement organisé autour d'un chef charismatique, d'un caucus de députés et d'institutions locales destinées d'abord à mener des luttes électorales, il serait plus juste de parler d'une coalition pour décrire le mouvement loyal. Cette coalition finit par regrouper des intérêts économiquement et socialement assez distincts, mais rassemblés à l'occasion de la mise en échec du projet nationaliste et libéral des patriotes. Elle est d'abord animée à Montréal et à Québec par de puissants marchands d'origine écossaise et anglaise qui lui impriment leurs vues, lui fournissent ses leaders les plus décidés et qui récolteront les plus beaux fruits de leur victoire en 1837-1838. Ce groupe primordial dispose aussi d'un allié indéfectible dans les comtés ruraux autour d'une poignée d'agents de colonisation, de spéculateurs et de grands propriétaires plus ou moins liés à la vente des terres de la Couronne ou *townships*. Ces deux groupes s'avèrent à la fois les plus constants adversaires des Patriotes et les plus aptes à offrir un programme politique crédible. Épisodiquement, mais avec de plus en plus de constance à mesure que s'accroît le péril patriote et qu'approche l'échéance de la rébellion, ils purent compter sur l'appui du parti officiel, soit cette fameuse Clique du Château, formée de hauts fonctionnaires, mais aussi de vieilles familles seigneuriales, jusque-là surtout soucieux de protéger leurs privilèges archaïques au sein de l'administration colo-niale et donc d'assurer un certain équilibre politique au Bas-Canada, menacé autant par les bouillants marchands anglais que par les agitateurs patriotes. Se joignent aussi aux marchands un certain nombre de

professionnels, notamment des avocats de droit commercial, soucieux dans toutes les sociétés de s'acointer avec les véritables détenteurs du pouvoir politique. D'une manière générale, la coalition loyale peut enfin compter sur les principaux leaders des communautés anglaise, écossaise, germanique et même irlandaise, en particulier par l'entremise des sociétés nationales. En fait, si on exclut un petit groupe de Canadiens français en rupture de ban avec le Parti patriote, le trait qui recoupe le mieux l'adhésion à ce mouvement demeure l'appartenance à la langue anglaise et à la religion protestante. Ce trait finit d'ailleurs par marquer les usages du mouvement loyal où règne une certaine plénitude de la langue, des usages et des formes d'organisation typiques à la culture anglo-saxonne, contribuant encore à en exclure les éléments issus de la majorité franco-catholique.

Si la coalition de ces marchands, administrateurs coloniaux, seigneurs, professionnels affairistes et *yoemen* des *townships* est momentanée, l'idéologie défendue est en revanche fort articulée et profondément enracinée dans l'histoire et la société bas-canadienne. Cette idéologie s'organise, d'une part, autour d'un libéralisme économique prônant l'édification d'un empire commercial s'appuyant sur l'axe laurentien et la mise en valeur des ressources destinées au marché croissant des pays en voie d'industrialisation et au premier titre de la Grande-Bretagne. On retrouve donc maintes fois rappelée l'urgence d'aménager des infrastructures de transport et d'orienter l'économie locale autour de certains créneaux précis à l'intérieur du marché impérial, quitte à importer ce que la colonie ne pourra produire. L'idéologie loyale s'appuie, d'autre part, sur les principes d'un régime oligarchique. Selon ses promoteurs, le triomphe du principe démocratique céderait *de facto* le pouvoir à une majorité franco-catholique réputée réactionnaire, attachée aux principaux féodaux et hostile au libéralisme économique. Les marchands se présentent au contraire comme constitutionnels, soit d'abord soucieux de défendre l'héritage constitutionnel britannique, quitte à faire une part plutôt mince aux principes d'une démocratie représentative. Après sa cinglante défaite au scrutin de 1834, le mouvement loyal s'écarte encore davantage de la stratégie électorale. On prône alors l'instauration d'un régime oligarchique s'appuyant sur l'accroissement du cens électoral, une représentation accrue pour les anglophones, la diminution des prérogatives de l'assemblée élue et, d'une manière générale, la marginalisation du fait français dans la colonie afin que cette dernière reflète davantage la réalité sociographique de la métropole. Dans cet esprit, l'union législative du Haut et du Bas-Canada demeure le meilleur moyen pour atteindre promptement ces objectifs. Libérale sur le plan économique, mais ouvertement antidémocratique et chauvine sur le plan politique, l'idéologie loyale doit en somme être envisagée entre 1834 et 1837 à l'intérieur du cadre de référence impérial, vaste zone économique protégeant partout des communautés de ressortissants britanniques et de

marchands industriels qui se considèrent la seule source légitime de représentation politique.

L'usage systématique dans cet ouvrage des termes « loyaux » et « mouvement loyal » vise d'abord à le distinguer du mouvement des *United Empire Loyalists* ou « Loyalistes » ayant fui la Révolution américaine à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Il renvoie généralement aux membres de cette nébuleuse politique réunie autour de son opposition au programme patriote et se portant à la défense des principes conservateurs devant régir la société civile, la fidélité à la Couronne britannique et, dans bien des cas, la promotion des valeurs de la civilisation anglo-saxonne. On retrouvera le terme « tories » ou « parti tory » jusqu'à l'automne de 1834 à un moment où les loyaux ambitionnent encore de former un véritable parti à la Chambre et au Conseil avant de plutôt se tourner vers l'action plus discrète menée par les associations constitutionnelles. Enfin, nous avons généralement exclu l'usage du terme « bureaucrates », couramment utilisé par les patriotes pour désigner leurs adversaires, pour le réserver à son sens étymologique, associé à l'entourage du gouverneur et correspondant aux détenteurs des postes clés dans la fonction publique.

L'adhésion d'un individu ou d'une communauté à la mouvance loyale doit par conséquent être envisagée en tenant compte de la conjoncture ou d'une sorte de scénographie politique. Participer à une assemblée loyale en octobre de 1834, alors qu'il n'est encore question que de gagner des élections, n'a pas le même sens ni la même portée que de le faire en janvier de 1835 quand des associations constitutionnelles sont mises sur pied à bien d'autres fins. De la même manière, exprimer sa loyauté en décembre de 1837, tandis que l'armée et les volontaires procèdent partout à des opérations punitives, n'implique pas nécessairement une grande abnégation loyale.

À l'instar du mouvement des patriotes, celui des loyaux connaît quatre moments forts entre le vote des 92 Résolutions et le recours aux armes. Un premier se situe au printemps de 1834, afin de dénoncer les résolutions patriotes et de signer de grandes pétitions loyales. Un second se produit à l'hiver de 1835 quand sont créées la plupart des associations constitutionnelles. Un troisième a lieu à l'hiver de 1836, au paroxysme de la crise qui oppose les associations constitutionnelles au gouverneur qu'on accuse de trop céder aux demandes patriotes. La création du « British Rifle Corp » en janvier 1836, groupe interdit par lord Gosford, est le point d'origine de cette crise. Enfin, à l'automne de 1837, le mouvement loyal connaît un important sursaut quand, spontanément, dans plusieurs régions, on rappelle sa fidélité indéfectible envers la Couronne aux heures les plus sombres de la rébellion. Bien que les deux grandes associations constitutionnelles de Montréal et de Québec amorcent la plupart de ces vagues de mobilisation, le mouvement loyal n'atteindra jamais le niveau de

centralisation et de cohérence qu'on retrouve chez les patriotes, mais demeure au contraire très sensible à la conjoncture politique et au rapport dialectique avec les initiatives prises par l'adversaire.

Ces premières assemblées du printemps 1834 sont contemporaines de celles des patriotes. Leurs participants sont déjà ceux qu'on retrouvera jusqu'à l'automne 1837, des marchands, des transfuges du Parti patriote déçus par les 92 Résolutions et, au premier chef, des seigneurs et de grands propriétaires fonciers qui acceptent en nombre croissant de se compromettre aux côtés des loyaux. Les plus importants rassemblements ont lieu à Québec (29 mars 1834), Montréal (5 avril 1834), Leeds (Mégantic, 31 mars 1834), Beauharnois (9 avril 1834), Sherbrooke (28 avril 1834) et Kildare (Lachenaie, 11 mai 1834).

Les élections générales de 1834 portent clairement sur le principe des 92 Résolutions patriotes. Les ténors du Parti tory, John Neilson, Andrew Stuart, François Languedoc ou Bartholomew Gugy, sont d'abord ceux qui se sont le plus ouvertement opposés aux résolutions et à qui Papineau entend bien mener une lutte féroce afin qu'aucun d'eux ne soit réélu. Papineau passe bien près de remporter son pari tant est complète la déroute du Parti tory. Le mouvement loyal doit en particulier subir des pertes sensibles dans des châteaux-forts anglophones comme Stanstead et Missisquoi, tandis que seuls la Gaspésie et les confins de l'Estrie résistent à la vague pro-patriote.

Les loyaux tirent alors la leçon que la victoire sur le mouvement patriote et le nationalisme canadien-français ne pourra être purement constitutionnelle et électorale. L'avoir compris si tôt, trois ans avant les rébellions, est déjà un avantage dont la coalition loyale saura plus tard tirer profit. De toute façon, le caucus des députés loyaux se retrouve à ce point émacié qu'il aurait été vain de se concentrer sur une quelconque stratégie parlementaire. On s'affaire plutôt à regrouper les forces hostiles aux patriotes au sein d'organisations structurées en marge des institutions parlementaires. La rhétorique électoraliste et pluraliste cède le pas à un discours électoraliste plus radical et chauvin sur le plan socio-ethnique. Il est dès lors question d'organiser un efficace lobby et de miner la légitimité de l'Assemblée en attendant d'en découdre sur un terrain plus viril.

Les associations constitutionnelles sont à peu près toutes créées sur le même modèle très structuré. On tient en général une vaste assemblée où le principe d'une association est entériné, d'abord à Québec le 11 novembre 1834, puis à Montréal le 23 janvier 1835. Suit peu après une assemblée de fondation (à Québec le 22 novembre et à Montréal le 28 janvier). Un exécutif est ensuite désigné afin de rédiger les statuts de l'association. Après une ou deux réunions de l'exécutif, l'assemblée générale est convoquée de nouveau afin de voter les règlements de l'association.

La concertation semble initialement assez forte entre les deux grandes organisations, des délégués de l'une assistant dans les deux cas à la fondation de l'autre. Ce n'est que progressivement qu'apparaîtront des différences entre l'association de Québec, réputée plus modérée, et celle de Montréal, radicale et plus agressive. C'est en particulier entre ces tendances qu'auront à choisir les Branch Associations qui se créent dans des délais étonnamment courts au début de 1835. Bientôt, on retrouve des associations constitutionnelles à Frampton (22 janvier), Beauharnois (28 janvier), Sherbrooke (31 janvier), Drummond (31 janvier), etc.

Dès l'établissement des associations constitutionnelles, on propose partout d'acheminer aux autorités britanniques une grande pétition dans le but de rappeler sa loyauté, de signifier que les récentes élections ne reflètent nullement l'état de la population bas-canadienne et que la minorité britannique n'entend pas se laisser dominer par la poignée de démagogues dans l'entourage de Papineau. C'est ce qui se produit dans à peu près toutes les associations loyales, à Québec le 5 février 1835, à Montréal le 31 mars 1835, à Sherbrooke le 12 décembre 1835, à Stoneham le 28 janvier 1835 ou à Frelighburg le 6 juin 1836. Les loyaux entendent enfin participer à la mise sur pied de la commission d'enquête créée par Londres afin d'enquêter sur les griefs du Parti patriote. Comme ce dernier est déjà à pied d'œuvre en sol anglais par l'intermédiaire du député de Bath, John Arthur Roebuck, les associations constitutionnelles de Québec et de Montréal y dépêchent John Neilson et William Walker.

La cohésion politique du mouvement loyal au Bas-Canada atteint son sommet au tournant de 1836 quand on annonce la tenue d'un vaste congrès des associations constitutionnelles de la colonie à Montréal pour le 23 juin suivant. On désigne des délégués pour ce Select General Committee of the Petitioners à Québec (21 janvier 1836), Montréal (16 janvier 1836), Sherbrooke (12 décembre 1835), Leeds (25 mars 1836) ou Kildare (23 décembre 1835) Drummond (23 décembre), Stanstead (8 janvier), Beauharnois (8 février), Missisquoi (13 février), Sorel (29 février), Terrebonne (23 avril), Laprairie (12 mai), L'Acadie et Yamaska (30 mai). Les conclusions et les travaux de ce congrès sont mal connus. On sait que la date initiale fut vite reportée du 10 au 17 novembre 1836. On sait aussi qu'éclatent au grand jour les différends entre les délégations de Québec et de Montréal. Le mouvement loyal sort manifestement affecté de ces tensions. En fait foi le ralentissement marqué des activités loyales jusqu'au printemps de 1837, alors que l'agenda politique et la radicalisation du mouvement patriote forcent les loyaux à mettre de côté leurs querelles idéologiques et à afficher de manière plus visible leur attachement au lien colonial et la preuve de leurs assises dans la population.

Dès l'annonce des résolutions Russell en avril 1837, les Patriotes avaient lancé une vague d'assemblées

publiques. Les associations constitutionnelles tiennent par conséquent des rassemblements équivalents. On pense d'abord à la grande assemblée tenue à Québec sur l'Esplanade, le 31 juillet 1837, et surtout à l'assemblée de Montréal, tenue le 23 octobre, alors même que les patriotes sont assemblés à Saint-Charles pour l'Assemblée des Six-Comtés. Dans bien d'autres cas, on verra qu'assemblées patriotes et assemblées loyales alternent comme pour se répondre, opposant le tumulte au tumulte. On verra même nombre de cas où des assemblées annoncées sont détournées dans le désordre au profit de l'adversaire, n'empêchant pas les journaux de chacun des deux camps de chaque fois crier victoire. Peu importe, dès septembre, les associations constitutionnelles en particulier se consacrent surtout à recruter des volontaires afin de prêter leur concours au gouvernement et de contribuer à la répression du soulèvement.

Les régions mobilisées du côté des patriotes sont-elles les mêmes que chez les loyaux ? Ni la droite de corrélation (0,335) ni le coefficient de détermination (0,198) ne révèle de relation statistique entre les deux variables. Cependant, en y regardant de plus près, le lien ne fait parfois pas de doute. Ainsi Missisquoi est en même temps le comté rural où les loyaux tiennent le plus d'activités politiques (37) et un comté fort mobilisé du côté patriote avec pas moins de 28 activités politiques entre 1834 et 1837. Dans une moindre mesure, Beauharnois, Stanstead, Terrebonne, Deux-Montagnes et Laprairie présentent aussi cette caractéristique, corroborant l'impression que la dynamique locale influence notablement les comportements politiques. Dans le coin inférieur gauche, on retrouve les comtés très faiblement mobilisés sur le plan politique. Ce sont essentiellement des comtés franco-phones de la grande région de Québec : Montmorency, Orléans, L'Islet, Champlain, Bellechasse, Nicolet, Lotbinière ou Kamouraska. La rivalité entre les clans politiques y est faible, si bien que ni le mouvement loyal ni le mouvement patriote n'y prend racine.

Dès 1820, lord Dalhousie avait fait en sorte d'accroître le nombre d'anglophones, réputés plus loyaux, dans la milice, en particulier dans les villes. La milice connaît en 1828 une purge importante quand le gouverneur destitue les officiers s'étant exprimés contre son autorité. Lord Dalhousie se souvient sans doute que les milices de volontaires avaient joué un rôle crucial dans la répression de la révolte irlandaise de 1798, aussi tient-il à s'attacher leur fidélité. Selon Brian Young, c'est en fait le désistement progressif des francophones de la milice qui en ouvre grandes les portes à des officiers issus de la tradition militaire britannique. Ces derniers y introduisent des usages associés aux armées de l'Empire : uniformes, hiérarchie et même de la musique militaire typiquement britannique. Les corps de volontaires avaient déjà servi de force auxiliaire lors d'élections ou de conflits de travail. Dotés d'une solide « mentalité de

garnison », les marchands de Montréal en particulier attachent en outre une importance particulière à la solidarité ethnique qui les lie aux forces armées régulières et entretiennent une répugnance certaine à intégrer des éléments franco-catholiques à leurs formations.

Ethnic purification of the Volunteers accelerated in the mid 1830s with British officials and prominent members of the anglophone community actively discouraging Canadian participation among the armed Volunteers. By the time of the rebellions virtually all 9 000 Volunteers were British in origin while few French-Canadian officers were appointed [...]. This ethnic solidarity meant that in the rebellions the Volunteers could be safely entrusted with the most politically vulnerable missions.

En décembre 1835, la mise sur pied du « British Rifle Corp » avait été particulièrement mal accueillie par lord Gosford qui y a vite vu le danger d'une militarisation du conflit et le risque que les groupes antagonistes décident d'en découdre, coinçant les autorités et l'armée britannique entre les deux groupes hostiles. Le « British Rifle Corp » avait alors prudemment décidé de se saborder. C'est en fait à compter de septembre 1837 qu'on assiste, de Sherbrooke à Frelighburg et de Québec à Montréal, à des « offres de volontaires » en bonne et due forme. Encore là, le gouverneur a généralement tendance à accueillir ces offres avec froideur, mais, dès la fin d'octobre, des régiments de volontaires, soldés et équipés par l'armée régulière, sont désormais créés à même ces offres de volontaires. Si, dans certains comtés peu exposés comme Sherbrooke ou Drummond, ces corps de volontaires n'occupent qu'une fonction symbolique, on sait le rôle crucial qu'ils joueront dans Deux-Montagnes, Beauharnois, L'Acadie et dans Missisquoi, autant à l'automne de 1837 qu'en 1838. Au terme des troubles, les régions compromises du côté des patriotes se voient imposer des postes de police rurale, une force armée de surveillance et de maintien de la paix, souvent recrutée à même les corps de volontaires.

Déjà, en septembre, on avait assisté à un nouveau type de rassemblements loyaux avec des clientèles qu'on ne leur connaissait pas jusque-là. Généralement organisées par le seigneur local, un officier à l'assermentation ou des juges de paix demeurés fidèles, les « démonstrations de loyauté » deviennent de plus en plus nombreuses au cours de l'automne de 1837 pour atteindre des localités traditionnellement acquises au Parti patriote, mais qui semblent désormais privilégier la soumission et la collaboration. Il faut donc nuancer la ferveur apparente des participants à ces assermentations publiques consécutives au début des opérations militaires. Cette ferveur — plus apparente que réelle — est surtout le propre d'une population soucieuse de s'épargner les souffrances vécues par leurs compatriotes des comtés de Richelieu et de Deux-Montagnes.

En mars 1838, la nomination de lord Durham à titre de gouverneur et d'enquêteur sera l'occasion de la dernière manifestation notable des associations constitutionnelles du Bas-Canada. Celles-ci cherchent alors à participer au processus avant même que la commission ne soit créée. Des représentants de la QCA et de la MCA sont d'ailleurs à pied d'œuvre en Angleterre dès le printemps de 1838. À l'arrivée du gouverneur en mai à Québec, des délégués des associations tentent à nouveau d'entrer en contact avec lui. À ce jeu, ce sont apparemment les idées plus modérées de l'Association constitutionnelle de Québec qui semblent obtenir l'oreille du gouverneur. On peut généralement considérer que certains membres influents des associations constitutionnelles, William Badgley, Adam Thom et George Moffat en particulier, joueront un rôle important dans l'élaboration du *Rapport Durham* et surtout dans les discussions qui s'ensuivront en Angleterre et qui mèneront en 1840 à l'Acte d'Union.

Dès 1839, l'union sacrée contre le radicalisme patriote, qui avait justement donné au mouvement loyal sa cohésion et sa vitalité, est à peu près dissoute. Durement prise à partie dans le *Rapport Durham*, la vieille Clique du Château mènera encore un combat d'arrière-garde pour le maintien de ses privilèges, alors que les marchands les plus radicaux jettent les bases du Parti conservateur en s'alliant aux « tories » d'Allan McNab dans le Haut-Canada, tandis que d'autres, notamment à Québec, désavouent maintenant le projet d'union et rejoignent d'ex-patriotes comme Denis-Benjamin Viger ou Louis-Hippolyte La Fontaine. La coalition loyale et anti-patriote avait vécu.

#### Le personnel politique vers 1837

Pour l'ensemble de la période allant du dépôt des 92 Résolutions à la bagarre de Montréal, nous avons recensé 645 activités politiques organisées par des loyaux et 609 activités organisées par des patriotes. La polarisation politique est telle au Bas-Canada que le ton donné à l'événement, l'identité de ses participants ou la couverture par la presse ne laissent en général que très peu d'équivoque à propos de l'orientation partisane de chacune d'elles.

On est d'abord frappé par le nombre équivalent et par l'analogie des formes que prennent les activités de chacun des deux camps. Les libellés sont généralement similaires dans les journaux et les procès-verbaux, trahissent une culture politique et organisationnelle commune aux deux mouvements. Quand on y regarde de plus près, on constate aussi que les assemblées publiques sont loin d'être une prérogative patriote. L'assemblée publique est en fait la forme caractérisée de l'organisation loyale, en particulier chez les associations constitutionnelles. Héritiers de la tradition britannique et davantage soucieux de leur relation avec le gouvernement colonial, les loyaux recourent bien plus que leurs adversaires à des pétitions, adresses ou déclarations, le plus souvent destinées aux dirigeants de la colonie. En revanche, les patriotes tiennent davantage

de réunions, 108 contre 71, tributaires de la pléthore de comités de comté, de correspondance ou de vigilance qu'ils n'ont de cesse de créer. Les commémorations correspondent à des fêtes, à des banquets ou à des processions à vocation sociale ou religieuse mais ici nécessairement teintées de connotation politique ; une célébration de la « St. Andrew's Society » par exemple ou un banquet de la Saint-Jean-Baptiste. Le grand nombre de nominations ou d'élections à des comités témoigne enfin de la frénésie organisationnelle qui touche les deux mouvements et démontre dans une certaine mesure leur désir commun de se substituer aux institutions publiques établies. En revanche, cela trahit les limites de notre enquête puisque nous perdons généralement la trace de comités dès qu'une source en a rapporté la création.

Au total, 16 685 actions politiques individuelles sont associées à ces activités loyales, tandis que 10 887 sont associées aux activités patriotes. Par actions politiques, nous considérons tout geste posé publiquement lors d'une activité politique clairement associée à l'un ou l'autre camp. Il peut s'agir de participer à une assemblée, d'être nommé à un comité ou de simplement signer une pétition par exemple. Ce décompte a été obtenu au terme du dépouillement de tous les journaux de la colonie. On a aussi compulsé les procès-verbaux manuscrits disponibles, notamment ceux des comités de correspondance de Québec et de Montréal. L'examen a été complété par la consultation de quelques ouvrages contemporains, notamment l'*History* de Robert Christie, particulièrement instructive sur la mobilisation loyale. Mentionner le nom de tous ceux qui participent à une assemblée ou joignent un comité est alors une pratique courante dans les journaux. Dans la mesure où l'exercice est réalisé d'une manière systématique, il permet de suivre à la trace l'engagement politique d'un individu, son degré d'intensité et, d'une manière plus générale, l'évolution des organisations loyales et patriotes.

De prime abord, les partisans loyaux semblent mieux mobilisés. Il faut cependant tenir compte que 10 449 de leurs actions ne sont que de simples signatures au bas d'une pétition ou d'une adresse diffusée par les journaux (62,6 %), alors que de telles signatures ne représentent que 3 444 actions individuelles patriotes (31,6 %). Restent 6 236 actions chez les loyaux et 7 443 actions chez les patriotes où des individus participent physiquement à des activités de mobilisation entre 1834 et 1837. À cela, il faut ensuite ajouter ceux qui, quoique absents des activités de mobilisation, se distingueront durant la phase militaire de la crise, en particulier à titre de « rebelle » du côté patriote ou de milicien volontaire du côté loyal. Les sources les plus utiles furent les dépositions judiciaires, les rapports de police, les listes de prisonniers et les « rôles » de la milice volontaire lors des rébellions de 1837-1838.

Ce qu'il importe évidemment de savoir, c'est par combien d'individus distincts ces actions furent posées ?

Il demeure difficile de l'évaluer avec précision tant les procès-verbaux d'activités sont parfois sommaires, n'offrant parfois que le nom de famille d'un participant. Reste que 3 123 noms chez les patriotes et 2 838 noms chez les loyaux ne se retrouvent qu'une fois. Une fois certains recoupements effectués au terme d'une procédure uniforme, on retrouve plus ou moins 544 noms chez les loyaux, et 783 noms chez les patriotes correspondant à des personnes distinctes qui participent en plusieurs occasions à des événements politiques ou militaires.

Il ne peut bien sûr être question de considérer un individu comme *leader* du simple fait qu'il a été arrêté ou qu'il a signé quelques pétitions. Puisque la liste des dirigeants vise à établir l'ontologie de chacun des deux mouvements selon des critères constants, déclarés et falsifiables, un individu a donc d'abord été retenu en considérant l'importance, l'ampleur et la diversité de sa contribution à sa famille politique. On a aussi tenu compte du degré de leadership dont il a pu faire preuve au sein de sa communauté locale, en raison de l'importance des rôles qu'il occupe, de sa profession, du prestige de ses charges publiques ou de son niveau d'enracinement dans la région.

Pour les leaders patriotes, on a d'abord considéré qu'un individu devait nécessairement avoir joué au moins trois rôles lors d'au moins deux activités clairement associées au mouvement patriote entre le 1<sup>er</sup> janvier 1834 et le 10 novembre 1838 et dans un comté particulier. Deuxièmement, en au moins une de ces occasions, il doit avoir tenu un rôle de direction, que ce soit à titre de président ou de vice-président d'assemblée, de membre d'un comité, d'organisateur, ou à un rôle de commandement sur les champs de bataille. Nous avons par ailleurs considéré certaines variables pouvant nuancer l'évaluation de chaque cas. On s'est donc demandé si la participation d'un individu est bien distribuée dans le temps ; s'il possède certains titres de notabilité (écuyer, notaire public, médecin, député, officier de milice, juge de paix ou marguillier) le rendant plus à même de jouer un rôle effectif dans sa communauté ; s'il semble s'être livré à des activités partisans hors de son comté d'origine, que ce soit à titre de délégué, de conférencier ou d'invité ; enfin, s'il a été fait prisonnier lors du premier ou du second soulèvement ou si sa présence sur les champs de bataille est confirmée. Mentionnons ici cependant qu'une simple capture ne fait pas forcément d'un individu un leader patriote puisque les arrestations furent souvent réalisées sans grand discernement sur tout individu se trouvant à proximité d'un site d'affrontement, par exemple.

Le mode de désignation des leaders loyaux est sensiblement le même. Un leader loyal a nécessairement joué au moins trois rôles lors d'au moins deux activités clairement associées au mouvement loyal ou constitutionnel entre le 1<sup>er</sup> janvier 1834 et le 23

novembre 1837, dans un comté précis, et en au moins une occasion à une fonction de direction. Comme pour les patriotes, on a ensuite évalué son degré de notabilité et vérifié s'il fut membre d'une organisation proche du mouvement loyal (une société nationale, par exemple), s'il a obtenu une commission judiciaire à compter de l'été 1837 ou s'il s'est porté volontaire en 1837 ou en 1838.

À partir de ces critères, on obtient, du côté loyal, 193 individus provenant de 25 régions et, du côté patriote, 310 individus provenant de 27 régions. Dans les deux cas, ces individus se démarquent assez clairement sur le plan statistique. Les leaders loyaux ont en moyenne posé huit actions politiques avérées (bien que le mode ne soit que de quatre actions), seuls 11 % ont été actifs hors de leur comté et 23 % se retrouvent sur la liste de corps de volontaires en 1837 ou 1838. Quant aux leaders patriotes, ils ont en moyenne participé à sept activités, 21 % se retrouvent à des activités partisans hors de leur comté et 37 % ont été impliqués dans des actes illégaux à compter de novembre 1837.

Nos critères de sélection nous ont donc permis de constituer la liste crédible des véritables leaders politiques du Bas-Canada entre 1834 et 1837. Dans la mesure où il s'appuie sur un corpus plus complet et sur des procédures falsifiables, cet inventaire complète ceux de Fauteux (1950), Bernard (1983), Fortin (1988) et plus récemment Messier (2002). Notre principale contribution est cependant d'avoir tenu compte autant des chefs de la coalition loyale que des meneurs du côté patriote. Puisque les sources utilisées et que les procédures de validation appliquées furent les mêmes pour les deux groupes, on peut donc raisonnablement appliquer la même marge d'erreur à notre connaissance de la réalité de chacun des deux mouvements. On est ainsi à même de procéder au premier examen moderne de l'un et l'autre camp et de se livrer à certaines comparaisons.

Restaient auparavant deux problèmes plutôt mineurs que nous croyons avoir pu circonvier. Le premier concerne les leaders patriotes dont le rayonnement politique est loin de se limiter à un seul comté, et le second porte sur les individus, généralement associés aux loyaux, dont l'orientation politique demeure floue ou changeante.

Alors que les leaders loyaux sont plus intimement associés à leur localité, on retrouve à la tête du mouvement patriote un petit groupe d'animateurs très enclins à prononcer des discours et à soutenir la mobilisation en dehors de leur comté, en particulier dans des comtés où le parti cherche à faire des gains. Ce sont essentiellement les députés Édouard-Étienne Rodier, Edmund Bailey O'Callaghan, Côme-Séraphin Cherrier, Charles-Ovide Perrault, Augustin-Norbert Morin et, bien sûr, de Louis-Joseph Papineau. Papineau, en particulier, déploie une énergie peu commune afin de rehausser de sa présence le plus de rassemblements possibles, notamment à l'été de 1837. Juste en feuilletant les

journaux, on apprend qu'il prononce un discours à l'assemblée de Saint-Laurent le 15 mai, un autre à Sainte-Scholastique le 1<sup>er</sup> juin, puis un autre à Berthier le 18 juin. Il est ensuite invité d'honneur à Québec le 28 juin, prononce un discours à L'Acadie le 16 juillet 1837, puis le lendemain, à Napierville. Le tribun entreprend ensuite une tournée dans le district de Québec où il prononce au moins des allocutions à Kamouraska et à Saint-Thomas-de-Montmagny. Il est de retour à temps pour un discours à L'Assomption le 29 juillet, à Varennes le 10 septembre et participe entre-temps à la brève session du Parlement à la fin août. La diversité et l'intensité de l'engagement d'un Perrault ou d'un O'Callaghan sont comparables. Pour être juste, il aurait fallu ménager une section à part à ces propagandistes attirés tant leur engagement ne souffre pas d'être cantonné à un seul comté. La plupart demeurent cependant associés à Montréal où nous avons généralement choisi de les présenter. Ils demeurent néanmoins des exceptions. Comme nous le verrons, le leader patriote typique est d'abord un notable rural fermement associé à sa localité.

Malgré l'intense polarisation politique, on retrouve aussi une catégorie d'individus actifs politiquement, mais difficiles à cantonner dans l'un ou l'autre camp ; soit qu'ils réussissent à se maintenir au-dessus de la mêlée, soit qu'ils changent d'allégeance en cours de route. À terme, ils mériteraient tous l'étiquette de loyaux, mais ne présentent ni la constance ni le degré de compromission suffisants pour figurer parmi les leaders. L'épithète de « traître » ou de « chouayen » est en particulier libéralement prodiguée à ceux qui quittent le mouvement patriote. On pense par exemple à Dominique Mondelet, Clément-Charles Sabrevois de Bleury ou à Pierre-Dominique Debartzch. Aussi, même si ces individus font parfois l'objet d'une note biographique dans le cours de l'ouvrage, on a évité le plus possible de les inclure dans notre liste de leaders, à moins que leur *réalignement* politique se soit produit assez tôt, soit dès 1834.

Plus de surprise d'abord à constater que les leaders patriotes sont plutôt nombreux là où les leaders loyaux le sont aussi et vice et versa. On avait déjà insisté sur cette dualité directement induite ici du nombre d'événements survenus dans chaque comté. Pour établir l'origine nationale, on s'est basé sur le pays d'origine d'un individu ou de ses parents, ce qui en 1837 nous place à l'orée de la Conquête, soit à l'arrivée des premiers immigrants qui ne sont d'origine ni française ni autochtone. Des Anglais et des Écossais arrivent surtout au lendemain de la Conquête et représentent bon an mal an la moitié des immigrants jusqu'en 1837. Les Américains eux pénètrent au Canada et s'installent surtout dans les *townships* et à Montréal au début du xix<sup>e</sup> siècle. Quant aux Irlandais, ils arrivent en nombre croissant à compter de 1815. Québec est alors la grande porte d'entrée de l'Amérique britannique, même si les immigrants qui y débarquent décident de moins en moins

de s'établir au Bas-Canada, se dirigeant de préférence vers les États-Unis et le Haut-Canada.

On ne sera pas non plus surpris de constater que l'origine ethnique demeure le plus sûr moyen de distinguer un leader patriote d'un leader loyal. Comme on le voit, le leadership loyal reste dans l'ensemble une affaire d'Anglo-Saxons, Anglais, Écossais, Irlandais et ressortissants américains représentant 153 des 193 leaders loyaux, soit près de 80 %. La catégorie autre ne regroupe quant à elle qu'une poignée de Français, d'Italiens, de Suisses, de Polonais et de Juifs issus de Grande-Bretagne et surtout intégrés au mouvement loyal. Du côté patriote, certains historiens ont insisté sur la place des anglophones à la tête du mouvement patriote, comme si « la dimension socioéconomique dicte certaines orientations qui transgressent le clivage ethnique ». Cette hypothèse peut en partie être confirmée quand on ne considère que la tête du Parti patriote et que les villes de Québec et de Montréal où se retrouvent quand même près du tiers (31,91 %) des leaders patriotes dont les parents ne sont pas nés au Canada. Ailleurs, ce constat ne se vérifie nullement. Dans l'ensemble, seuls 48 leaders patriotessur 310, soit 15,5 %, ne sont pas Canadiens français. Cette représentation respecte quand même en gros la part de chacun des groupes dans la société bas-canadienne, en tout cas bien mieux que chez les loyaux.

Pas de surprise enfin à constater que les villes comptent en proportion davantage de leaders loyaux que de leaders patriotes. Entre 1790 et 1831, Québec et Montréal passent respectivement de 18 000 à 27 297 habitants et de 14 000 à 27 562 habitants. Québec est alors peuplée d'environ 40 % d'anglophones tandis que Montréal est déjà une ville à majorité anglophone et le demeurera jusqu'en 1865. Le poids économique de cette communauté lui permet encore d'accroître le rayonnement de la culture anglaise puisque les deux tiers des journaux, la plupart des théâtres et la seule université de la colonie sont anglophones. La surprise serait en fait que la différence n'est pas si grande, tant une certaine historiographie nous a habitués à l'image d'un mouvement patriote essentiellement rural et à celle d'un mouvement loyal confiné aux villes. On découvrira en fait plus loin que le mouvement loyal a de profondes racines dans bon nombre de régions rurales, et pas seulement dans celles qui sont peuplées d'anglophones, et qu'à l'inverse le mouvement patriote est pour l'essentiel animé par des organisations nées à Montréal. Reste que l'intense activité des deux principales associations constitutionnelles de la colonie et la prépondérance des grands marchands coloniaux renforcent la position de Montréal et de Québec au sein du leadership loyal.

Dès le xvii<sup>e</sup> siècle, la géographie et la division des terres en seigneuries avaient cloué le peuplement français aux rives du fleuve Saint-Laurent, dans ce que

nous appelons les comtés ruraux. En 1837, ce peuplement s'est étendu aux rives de L'Assomption, de la Yamaska, de la Chaudière et du Richelieu. Sous l'effet de la poussée démographique, la colonisation agricole a tendance, de proche en proche, à s'enfoncer vers l'intérieur jusqu'aux contreforts des Appalaches et du Bouclier canadien. Sur les marches de ce domaine seigneurial, dans ce qu'on appelle aujourd'hui l'Outaouais, les Laurentides et surtout l'Estrie, la terre est divisée selon la tenure anglaise en franc et commun soccage. Le gouvernement colonial tente de peupler ces régions de ressortissants d'origine britannique, mais qui viennent pour l'instant surtout des États-Unis.

Le village est alors un phénomène émergent dans le paysage rural bas-canadien. Entre 1815 et 1850, on passe, selon Serge Courville, de 50 à 300 noyaux villageois qui regroupent bientôt près de 100 000 habitants. La croissance des villages s'explique surtout par l'enrichissement des campagnes au tournant du siècle et, conséquemment, par une diversification des activités économiques et une intensification du commerce intérieur au Bas-Canada. Dans les villages plus considérables, dont la population oscille entre cinq cents et trois mille habitants, tels Terrebonne, Saint-Ours, Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières, Napierville ou Saint-Eustache, on retrouve déjà tous les attributs d'une ville. Selon Joseph Bouchette, autour d'un centre formé surtout des résidences cossues des professionnels ruraux, on rencontre généralement un magasin, une petite forge et au moins une auberge. En périphérie on peut encore retrouver un quai, un marché de grains, une scierie, un chantier naval, fabrique de potasse, une distillerie, etc. Ce type d'entreprises est directement responsable de la croissance du village vers 1830 ; elles n'emploient chacune que quelques travailleurs mais se retrouvent par dizaines le long des voies de communication.

Le village demeure néanmoins au service de l'économie agricole, le reflet des réalités rurales et le terreau du mouvement patriote. Parmi les leaders patriotes, 68 % sont associés au principal bourg de leur comté. Ce sont surtout de petits marchands et des professionnels : avocats, notaires et médecins vivant en symbiose avec la communauté rurale, qu'ils dominent bien sûr sur le plan social, mais dont ils partagent aussi les épreuves et les sources de mécontentement. Ils deviennent par le fait même les porte-parole naturels du monde rural, à la fois prestigieux et compatissants.

De tous les chiffres du tableau suivant, le plus impressionnant est certainement celui qui montre la place occupée par les professionnels canadiens-français dans le mouvement patriote (38,5 %). Si les professionnels sont aussi le groupe le plus important chez les loyaux, ils sont loin d'y occuper la même prépondérance (15,3 %). Il s'agit essentiellement de notaires, d'avocats et de médecins. Puisque leur rang social et leur cheminement

scolaire les rapprochent beaucoup des professionnels, on y a aussi placé les arpenteurs et les prêtres. Enfin, en particulier parce que, de fait, tous ceux que nous avons rencontrés deviendront à terme des professionnels reçus, nous y avons aussi classé les leaders réputés « étudiants ». À cause du manque d'institutions spécialisées, les professionnels sont généralement formés par un système d'apprentissage auprès d'un membre en règle de la corporation, qu'ils aient ou non complété la filière du cours classique. Sous la protection de leur maître, les candidats sont aussi introduits au milieu et à l'éthique propre à une certaine élite, reçoivent indirectement une sorte d'éducation citoyenne et, souvent, choisissent leur future famille politique. L'inventaire des biens de ces professionnels révèle aussi qu'ils bénéficient déjà à l'époque d'un niveau de vie bien supérieur à celui de la majorité de la population constituée d'artisans et de paysans. Leur participation au réseau de crédit et l'accès à des connaissances et à un savoir leur confèrent enfin une position privilégiée dans la société que certains tentent de consacrer par un siège à l'Assemblée législative.

En termes absolus, les marchands sont plus nombreux à joindre les rangs patriotes. Leur importance vient surtout de la profonde collusion de toute l'élite locale de bon nombre de villages derrière la bannière patriote. Pensons à Saint-Hyacinthe par exemple, à Saint-Charles ou à Verchères. On constatera d'ailleurs que ces marchands associés au mouvement patriote mènent surtout des affaires au niveau local, qu'ils visent principalement la clientèle des agriculteurs francophones et qu'ils sont socialement très proches des professionnels ruraux.

Moins nombreux, mais autrement plus puissants, les grands marchands semblent en revanche acquis au mouvement loyal. Le grand commerce est d'abord associé à ces Écossais et ces Anglais arrivés dès après la Conquête et enrichis par le commerce des fourrures puis par celui du bois. Les liens familiaux, ethniques et religieux occupent une place importante pour cette petite communauté d'expatriés. Dès la seconde génération, leurs fils sont bien établis et diversifient leurs activités dans le transport fluvial, les banques et la spéculation foncière. Sous le titre d'entrepreneurs sont ici regroupés les hommes d'affaires qui, en marge du grand commerce, se consacrent d'abord à des activités immobilières, financières ou industrielles dont l'envergure dépasse le cadre de la boutique ou de l'échoppe. On y a placé les banquiers, les armateurs, les agents de colonisation et les spéculateurs fonciers, de même que ceux se définissant par la qualité de bourgeois. Ils sont généralement acquis à la coalition loyale et habitent plutôt les villes et les principaux bourgs.

Les artisans et les gens de métier sont à peu près équitablement répartis entre les deux mouvements. On y a placé ceux exerçant un métier, le plus souvent à titre d'artisans membres d'une corporation, travailleurs

engagés dans une entreprise de transformation ou de services dont la taille est modeste. On y rencontre notamment des apothicaires, artistes peintres, commis, aubergistes, cordonniers, forgerons, huissiers, imprimeurs, instituteurs, journalistes, libraires, maçons, meuniers, navigateurs et tailleurs.

D'un côté comme de l'autre, les seigneurs sont peu nombreux à s'engager politiquement. Rappelons qu'après la Conquête les Britanniques ont reconnu leurs droits de propriété mais ont aboli leurs pouvoirs juridiques, désormais confiés à des juges de paix. C'est que des Britanniques, attirés par le prestige aristocratique et des récoltes alors abondantes, achètent eux-mêmes des seigneuries et bénéficient de ce système. Ces seigneurs britanniques ne sont pas forcément mal vus par les habitants qui les associent plutôt à de riches investisseurs en mesure de stimuler l'économie locale. Le prestige et le pouvoir économique des seigneurs sont en revanche en constant déclin depuis la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. À mesure que baissent les rendements et que le commerce du bois supplante l'agriculture dans l'économie, les seigneurs voient diminuer le rendement tiré de la rente et tentent de la majorer.

Les fonctionnaires, soit la petite élite de l'administration coloniale, ainsi que quelques militaires incorporés à l'armée régulière, se retrouvent dans une situation semblable à celle des seigneurs. Voyant leur prestige menacé par la refonte des cadres de l'État colonial traditionnel, ils choisissent plutôt en général de s'associer à la coalition loyale, soit par réflexe conservateur, soit par conformisme ethnique.

Les cultivateurs — métayers, fermiers et censitaires ou franc-tenanciers — sont nombreux surtout parmi les patriotes où ils sont quand même loin de représenter la part qu'ils occupent dans la population. Clairement cela est moins attribuable au souci démocratique ou représentatif du mouvement patriote qu'au fait tout simplement que les patriotes soient mieux que leurs adversaires implantés dans les campagnes. Les habitants sont d'ailleurs peu considérés à cette époque, en particulier par les citadins. Ils sont plus ou moins à l'aise selon leur proximité avec les voies de communication, les écarts de richesse demeurant faibles dans les campagnes où la tenure seigneuriale contribue à freiner la concentration de la propriété et possède, comme on l'écrit en 1832, l'immense mérite de procurer de la terre à bon marché. L'habitant embauche à l'occasion des journaliers, main-d'œuvre encore plus démunie et très mobile, composée surtout d'hommes célibataires et qu'on retrouve tantôt dans les villes, tantôt dans les chantiers forestiers, tantôt travaillant à gages pour les cultivateurs.

La crise de l'agriculture et du régime seigneurial est une donnée essentielle : épuisement des sols, appauvrissement des paysans, élévation des droits

seigneuriaux, poli-tique restrictive des seigneurs en matière de concession des terres, ventes détournées, confiscations, relèvement des cens et sur-valeur des hypothèques. Le taux annuel moyen de natalité élevé, de l'ordre de 48,5 naissances pour mille habitants, fait aussi en sorte que la population croît deux fois plus rapidement que l'ouverture de nouvelles terres, accélérant du coup le phénomène de division des terres et de baisse des rendements. Enfin, si les moissons de 1824, 1830 et 1831 permettent encore l'exportation de surplus de blé et de farine, « en 1832, la production de blé s'effondre à jamais [...] conséquence de deux siècles de mauvaises pratiques et l'aboutissement de trente années de déclin ». Le blé, qui représentait 73 % de la production agricole au xviii<sup>e</sup> siècle, n'en représente plus que 20 % en 1831.

Les colons des *townships* tentent eux de pratiquer une agriculture plus sensible aux innovations techniques et orientée vers les marchés urbains. Si l'on compare la productivité des cantons à celles des seigneuries pour l'année 1831, on constate que le rendement moyen dépasse 14 minots par arpent dans 31,7 % des exploitations des *townships*, contre 5 % seulement dans les vieilles paroisses seigneuriales. Cette prospérité des *townships* est cependant aussi attribuable au fait qu'il s'agit de terres récemment mises en culture et demeure de toute façon entravée par l'absence d'infrastructure, par les coûts de transport élevés et par une dépendance aussi grande qu'ailleurs envers l'agriculture de subsistance.

La dimension religieuse sera peu tenue en compte dans cet ouvrage parce qu'elle implique une analyse plus approfondie de la société bas-canadienne. Étant donné la place que les institutions religieuses jouent de bien des manières dans la vie sociale et culturelle des individus étudiés ici, il est cependant utile, avant de conclure, de rappeler quelques données de base.

Une fois répartis, les catholiques représentent en 1831 approximativement 85 % des 553 134 habitants du Bas-Canada, les fidèles de l'Église d'Angleterre, environ 7 %, et ceux de l'Église presbytérienne d'Écosse et de confession méthodiste un peu plus de 3 % chacune. La foi catholique est déjà, sous le Régime français, considérée comme une caractéristique intrinsèque du peuple canadien-français. L'Église est donc durement affectée par le passage à la domination britannique, notamment parce qu'elle est désormais coupée de ses sources de recrutement en France. Les bases de la coopération avec l'occupant sont cependant vite posées, notamment en 1774 quand l'Acte de Québec abolit le serment du Test et reconnaît pleinement la religion catholique et le droit du clergé à percevoir la dîme. Une crise se produit cependant sous l'administration Craig et lors du projet d'union de 1822, alors que l'épiscopat catholique, solidaire dans ce cas avec les députés

canadiens, affronte l'administration coloniale notamment à propos du mode d'attribution des cures et des privilèges conférés à l'anglais et à l'Église anglicane dans l'enseignement public.

Plus préoccupante cependant est la crise des effectifs que traverse le clergé séculier. « Déjà insuffisants au temps des Français, les effectifs du clergé catholique diminuent jusqu'en 1838. » Si bien qu'on dénombre 323 prêtres en 1837 pour une population qui frôle 500 000 laïcs. Des paroisses grandes comme des diocèses sont confiées au soin d'un seul homme ». Parmi les prêtres en service, plusieurs sont vieillissés et fatigués, alors que d'autres sont épuisés à la fleur de l'âge, que la pratique religieuse diminue et que le clergé doit en même temps lutter contre la menace protestante. La formation des nouveaux clercs est insuffisante. « De 1766 à 1836 inclusivement, 109 candidats à la prêtrise abandonnèrent, plus de la moitié, à partir de 1820 [...]. Le manque de prêtre et le peu d'exigences intellectuelles pouvaient ouvrir la voie à du sacerdoce à des individus de tout acabit ».

Entre-temps, les rapports entre les autorités coloniales et l'Église s'améliorent progressivement. En 1818, M<sup>gr</sup> Plessis est civilement reconnu à titre d'évêque catholique de Québec, en 1824, l'Église reçoit le pouvoir de fonder des écoles par la loi des écoles de fabrique et, en 1836, le diocèse de Montréal est finalement créé avec à sa tête le dynamique Jean-Jacques Lartigue. À l'approche des troubles de 1837-1838, l'Église a déjà affirmé son allégeance envers le gouvernement en place et condamne maintenant les rebelles. Au mois d'août 1837, M<sup>gr</sup> Lartigue dénonce publiquement la dérive révolutionnaire du mouvement patriote. Le 24 octobre suivant, dans un premier mandement, il rappelle aux catholiques leur devoir d'obéissance envers les institutions en place. En janvier, un second mandement, plus dur encore, rejette de l'Église tout ceux qui ont pris les armes contre l'autorité légitime.

À l'échelle locale, la paroisse est une structure d'encadrement autant civile, militaire que religieuse. La paroisse est gérée par le conseil ou l'assemblée de la fabrique présidé par le curé assisté des marguilliers. Le conseil sert surtout à désigner les marguilliers, à déposer le compte des dépenses, à voir à l'entretien des édifices religieux et du cimetière. Les revenus de la fabrique proviennent de la location des bancs d'église, des contributions volontaires des paroissiens, d'une portion des frais exigés des mariages, enterrements et d'amendes. Le conseil paroissial peut, à l'occasion, devenir un terrain de lutte entre le curé et les partisans patriotes, en particulier en 1830 quand la loi des fabriques tente de donner l'accès au Conseil pour des laïcs et de permettre de vérifier l'état des dépenses de la fabrique. À Longueuil, le leader patriote Thimothée Kimber se fait d'abord connaître par ses luttes épiques contre le clergé local. À Sainte-Geneviève-de-Batiscan,

les paroissiens trouvent que le curé administre mal la fabrique et décident d'assister aux assemblées pour y surveiller les décisions du curé et des marguilliers. À Contrecoeur en 1826, les habitants refusent que leur argent serve aux dépenses de l'église et du presbytère, etc..

Depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, l'Église anglicane ou l'Église officielle d'Angleterre reprend essentiellement les grands points de la théologie chrétienne, mais en plaçant le souverain anglais à la tête de la hiérarchie religieuse. Les premiers anglicans qui arrivent au Canada en 1759 sont surtout des aumôniers au service des forces armées anglaises. Par la Proclamation royale de 1763, l'Angleterre annonce son intention d'établir l'Église officielle « en principe et en pratique ». Peu d'engagements concrets sont cependant pris par la métropole pour convertir la population catholique dont les prérogatives sont d'ailleurs confirmées par l'Acte de Québec. La Révolution américaine amène au Canada davantage d'adhérents anglicans et surtout un certain nombre de membres de religions non conformistes, méthodistes notamment, forçant le gouvernement colonial à prendre plus clairement position sur le plan religieux.

L'Acte constitutionnel est donc explicite à propos des dispositions relatives à l'aide promise à l'Église d'Angleterre à qui on octroie un septième des terres dans les nouveaux cantons soit, officiellement, 3 000 000 d'acres dans le Haut-Canada et 900 000 acres dans le Bas-Canada dont le produit de la vente doit servir à l'entretien de missions anglicanes. En 1793, Jacob Mountain prend la tête du nouveau diocèse anglican de Québec et joue vite un rôle politique notable au sein du Conseil législatif (1795), puis du Conseil exécutif (1796). Même si, en 1812, son clergé ne compte toujours que 15 prêtres, Mountain entend donner la prépondérance aux principes anglicans dans la colonie. Il affronte donc régulièrement ses vis-à-vis catholiques : M<sup>gr</sup> Denault, puis M<sup>gr</sup> Plessis, et instaure en 1801 le tout premier système public d'enseignement, la Royal Institution for the Advancement of Learning, qui privilégie l'enseignement en anglais et des dogmes anglicans.

Contrairement à la situation vécue au Haut-Canada, les privilèges conférés à l'Église anglicane suscitent cependant peu de passion au Bas-Canada où la prépondérance de l'Église catholique et la modestie de leurs propriétés foncières dans la colonie atténuent notablement l'emprise des anglicans sur le pouvoir. Par ailleurs, la docilité relative de l'Église méthodisme bas-canadienne et les tiraillements théologiques qui assaillent alors l'Église presbytérienne ne militent pas non plus en faveur de déchirement à l'intérieur de la famille protestante, d'ailleurs généralement convaincue que la menace vient d'abord des catholiques.

Ce long chapitre visait pour l'essentiel à poser certains éléments de connaissance essentiels avant d'aborder la revue comté par comté de la mobilisation patriote et loyale. On verra dans un premier temps la situation telle qu'elle se présente dans les villes de Québec et de Montréal, d'ailleurs en général les initiatrices des mots d'ordre ensuite repris dans les comtés ruraux. La seconde partie sur la Confédération des Six-Comtés permettra en particulier d'étudier le modèle classique de l'organisation patriote dans les comtés ruraux les mieux mobilisés. Les comtés martyrs de Laprairie et de Beauharnois offrent ensuite l'exemple d'une région assez peu mobilisée durant la phase politique, mais où des événements à la fois importants et tragiques se dérouleront durant les rébellions. Réunis sous le titre des « Républiques du Nord », les trois comtés du nord de Montréal sont généralement acquis au mouvement patriote. Ils offrent cependant des exemples percutants de l'importance des enjeux régionaux et du caractère dialectique du double soulèvement loyal et patriote. Dans la partie suivante, on abordera la dizaine de comtés qui jalonnent le fleuve en aval de Montréal, massivement peuplés de francophones et pourtant particulièrement amorphes sur le plan politique. Enfin, une dernière partie consacrée aux six comtés du sud-est de la province, peuplés d'anglophones et découpés en *townships*, nous permettra en particulier d'observer la forme classique des organisations loyales dans le milieu rural.

## Conclusion

« Chénier ne pensait qu'à se venger de ses ennemis de la Rivière-du-Chêne et il déclara qu'il ne ferait rien d'autre... »

Amury Girod, *Journal*

Le but essentiel de cet ouvrage était de dresser l'inventaire des activités partisans et du leadership politique au Bas-Canada à la veille des rébellions de 1837-1838. Il est probable que cette revue s'avèrera imparfaite pour chacune des régions prises isolément. Reste que nous pensons avoir quand même mis à la disposition du lecteur un outil rigoureux permettant d'évaluer l'activité politique dans chaque région, ce qu'aucune étude ne s'était jusqu'ici proposé de faire.

À mesure que nous construisions cet inventaire, on a aussi constaté que les mobilisations patriote et loyale présentaient certaines caractéristiques générales intéressantes. Le lecteur aura eu tout le loisir de vérifier si les remarques faites en introduction se sont ou non vérifiées dans la revue de chacune des régions. On avait ainsi proposé que les comtés les plus mobilisés entre 1834 et 1838 étaient les mêmes pour les loyaux et les patriotes. À l'inverse, on a aussi proposé que les comtés où les francophones jouissaient d'une suprématie démographique étaient ironiquement parmi les moins mobilisés du côté patriote. Provisoirement, nous avons donc conclu que les enjeux de nature régionale ont pu jouer un rôle important dans l'accélération de la crise politique et, ultimement, dans le déclenchement de ces rébellions.

Au terme de notre enquête, ces propositions se vérifient dans l'ensemble, mais méritent cependant qu'on s'y attarde plus attentivement.

Du côté des loyaux, la mobilisation à l'échelle locale dépend en fait peu de la présence d'un mouvement rival à proximité. Les loyaux sont tout aussi actifs dans Drummond ou Sherbrooke, où l'activité patriote est marginale, que dans Beauharnois ou L'Acadie où ils doivent faire face à un mouvement organisé. On note toutefois que les loyaux s'avèrent radicaux et agressifs si, à l'échelle locale, l'adversaire leur oppose de la résistance. On l'a bien vu dans Beauharnois et Missisquoi où leur discours est particulièrement vindicatif et où, plus qu'ailleurs, ils s'enrôlent dans les corps de volontaires armés. Reste que, s'il demeure sensible à la présence de patriotes à proximité, le mouvement loyal dépend d'abord et avant tout de la présence d'une communauté anglophone en mesure de le soutenir. Cette corrélation se vérifie dans presque tous les cas. Plus une localité compte d'anglophones, que ce soit des Américains, des Irlandais, des Anglais ou des Écossais, plus le mouvement loyal y sera vigoureux. On l'avait déjà

observé en examinant la composition ethnique du leadership loyal, on l'a ensuite vérifié comté par comté en montrant que le mouvement loyal est essentiellement lié à la présence d'anglophones, peu importe s'ils perçoivent le péril patriote comme lointain ou immédiat.

Le fait que Montréal et Québec, les deux régions les plus mobilisées du côté loyal, ne soient peuplées que pour la moitié d'anglophones ne doit pas servir à atténuer cette généralité. Les communautés anglophones de ces deux villes sont de loin les deux plus importantes du Bas-Canada et, à ce titre, largement en mesure de soutenir à elles seules des organisations loyales conséquentes. À Québec, les anglophones animent un mouvement dynamique même s'ils n'ont en face d'eux qu'un mouvement patriote anémique et désorganisé. À Montréal, en revanche, 18 000 anglophones font face à des patriotes particulièrement actifs. On ne s'étonne donc pas d'y retrouver l'organisation loyale la plus puissante et la plus radicale de tout le Bas-Canada. Les anglophones se considèrent donc comme un groupe globalement menacé par le projet patriote et, partout où ils sont en nombre suffisant, ils semblent prêts à s'y mesurer.

Pas de mouvement loyal sans anglophones ? Cela se peut si l'on fait exception de la vague loyale qui traverse la vallée du Saint-Laurent vers la fin de 1837, alors que sévissent la violence et la répression. Organisées dans L'Assomption, Terrebonne, Portneuf ou Yamaska, ces « démonstrations » loyales sont bien le fait de francophones, mais n'ont ni de profondeur ni de conséquence sur le cours des événements. Les Barthelemy Joliette (L'Assomption), Joseph Masson (Terrebonne), Léonard Godefroy de Tonnancour (Yamaska), Joseph Badeaux (Trois-Rivières) ou Louis Fiset (Québec) sont d'abord des détenteurs de charges publiques bénéficiant d'une certaine influence locale dont ils usent afin de faire la preuve de leur propre loyauté et de se prémunir contre le courroux des autorités.

Les conditions propices à l'émergence d'un mouvement patriote local répondent quant à elles à des critères plus complexes. Dans cet ouvrage, le regroupement géographique opéré autour de six régions, soit les villes de Montréal et Québec, les comtés du Richelieu, ceux du Suroît, de la rive nord, les comtés riverains du Saint-Laurent et de l'Estrie, permet de faire ressortir adéquatement certaines caractéristiques régionales. En ce qui a trait strictement au mouvement patriote, on distingue plutôt trois formes caractérisées de mobilisation, correspondant à trois grandes régions.

La première région correspond à plus de la moitié des comtés du Bas-Canada qui, de L'Assomption à Kamouraska, jalonnent le fleuve Saint-Laurent en aval de Montréal. Leur trait essentiel est que l'activité politique y

est faible entre 1834 et 1838, autant du côté patriote que du côté loyal. La mobilisation a d'ailleurs tendance à décliner à mesure qu'on se dirige vers l'est, à l'exception d'un axe plus dynamique, entre Saint-Maurice et Yamaska, attribuable à la proximité du pôle urbain de Trois-Rivières. À tout prendre, la seule caractéristique qui puisse expliquer la quiétude relative de ces comtés est qu'ils sont peuplés essentiellement de francophones. L'éloignement de Montréal et leur vocation strictement rurale ne peuvent à aucun égard y expliquer la faiblesse du mouvement patriote. Ces comtés possèdent certains bourgs importants comme Nicolet et Berthier, ils sont tous rive au fleuve Saint-Laurent, la meilleure voie de communication à l'époque, et ne sont certainement pas plus isolés que des comtés comme Deux-Montagnes ou Stanstead, aux confins du district de Montréal. Les enjeux de nature pan-nationale y sont d'ailleurs aussi efficacement relayés par des leaders comme Augustin-Norbert Morin (Bellechasse) ou Édouard Rodier (L'Assomption). Malgré tout, cela s'avère insuffisant pour y susciter la naissance d'un mouvement patriote qui irait un tant soit peu plus loin que de signer des pétitions au printemps de 1834 et de tenir une poignée d'assemblées anticoercitives à l'été de 1837. Seul le fait qu'on soit en face de populations à plus de 95 % franco-catholiques peut ironiquement y expliquer la faiblesse du mouvement patriote. En d'autres mots, l'absence à l'échelle locale de communautés anglophones, généralement à l'origine d'un mouvement loyal, désamorce l'une des principales sources de conflits à l'échelle locale. Comme pour s'en convaincre, les comtés de cette zone qui s'en tirent mieux du côté patriote sont ceux qui comptent au moins un *township* peuplé d'anglophones : Frampton dans la Beauce, Rawdon dans L'Assomption ou Aston près de Nicolet.

Malgré une sociographie complètement différente de celle de la région environnante, la ville de Québec répond aussi aux caractéristiques de cette zone. Le mouvement patriote de Québec, modeste et peu organisé, est à l'image des comtés avoisinants qui, comme elle, éprouvent peu d'intérêt pour les enjeux mis de l'avant par l'exécutif de Montréal. On constate donc ici que le débat national, portant principalement sur la réforme des institutions politiques, s'avère en soi insuffisant pour susciter la mobilisation du côté patriote, à moins qu'il ne soit relayé par des contentieux locaux, idéalement de nature ethnique.

Plus au sud, autour de Montréal, on a d'ailleurs droit à un spectacle complètement différent. Ces comtés forment un arc de cercle en périphérie du district de Montréal : Terrebonne, Deux-Montagnes, Vaudreuil, Beauharnois, Laprairie, L'Acadie, Rouville, Missisquoi et Stanstead. Tous sont politiquement très actifs entre 1834 et 1838, autant du côté patriote que du côté loyal, et comptent incidemment tous une population anglophone plus ou moins importante. Tous reliés à Montréal, ils en sont cependant suffisamment éloignés pour avoir développé une identité régionale forte, un leadership

vigoureux et des formes originales d'organisation. Les leaders patriotes y sont peu sensibles aux injonctions lancées par l'exécutif de Montréal et ne créent pas toujours leurs organisations selon les formes prescrites. Guillaume Prévost (Terrebonne), Jean-Baptiste Dumouchel, Jean-Olivier Chénier (Deux-Montagnes), Joseph-Narcisse Cardinal (Laprairie), Lucien Gagnon ou le docteur Côté (L'Acadie) sont bien de fervents patriotes, mais sont dévoués d'abord à leur région et par conséquent difficile à contrôler depuis Montréal. Si leurs députés s'avisent d'être des leaders nationaux préférant résider à Montréal, alors l'organisation de leur comté apprend à se passer d'eux et on ne les voit guère lors des manifestations locales. Pensons à Louis-Hippolyte La Fontaine, totalement absent dans Terrebonne, à Charles-Ovide Perrault dans Vaudreuil, à Jacob deWitt dans Beauharnois ou à Pierre-Martial Bardy dans Rouville.

Parmi ces enjeux locaux si chaudement débattus autour de Montréal, la dualité ethno-linguistique entre anglophones et francophones est particulièrement palpable. Cela est clair dans Beauharnois ou L'Acadie mais aussi dans Deux-Montagnes. Même dans Missisquoi et Stanstead, où la population francophone est pourtant très faible, la question ethno-linguistique est centrale, comme le rappelle sans cesse à Frelisghburg le *Missiskoui Standard* de James Moir Ferres. Dans ces deux comtés anglophones, les camps ont cependant tendance à plutôt se partager suivant des distinctions socio-économiques. Partout ailleurs, c'est l'appartenance ethnique qui fait foi de l'affiliation politique, à l'exception peut-être de certaines paroisses dans Terrebonne, plus près de Montréal, ou dans Deux-Montagnes, où les haines interpersonnelles transcendent même l'appartenance ethnique.

Dans ce chapelet de comtés autour de Montréal, on voit donc que le dynamisme du mouvement patriote est en général induit par la proximité d'une communauté anglophone et d'un mouvement loyal organisé. Que cette caractéristique vienne à faire défaut, comme dans Vaudreuil, Terrebonne et Rouville, et le mouvement patriote s'en trouve indubitablement affaibli.

On a cependant rencontré des cas où cette règle ne s'applique pas, plus exactement dans une troisième région située immédiatement au sud et à l'est de Montréal. Comme on l'a vu dans le Montréal rural, Verchères, Chambly, Richelieu et dans Saint-Hyacinthe, la mobilisation du côté patriote est intense bien que rien ne s'y produise du côté loyal. Ces comtés sont tous massivement francophones et découpés en seigneuries. L'absence des loyaux s'explique donc rapidement. En revanche, l'activité du côté patriote ne peut dans aucun cas s'appuyer sur une quelconque rivalité locale entre patriotes et loyaux, entre francophones et anglophones, à moins bien sûr que le spectacle de la domination britannique à Montréal même puisse en faire office. Les rivalités locales et les enjeux y sont bien sûr présents. Qu'on pense aux querelles qui opposent Alexis Pinet et Duschenois à Varennes, Debartzch et Marchessault à

Saint-Charles, Couillard-Després et LeBoutillier à Saint-Hyacinthe. Ces initiatives ne suffisent pas à expliquer l'ampleur qu'y prend le mouvement patriote.

Les historiens se sont déjà penchés sur les ressorts de l'étonnante mobilisation de ces comtés de la rive sud. Certains l'attribuent au marasme économique qui aurait poussé les paysans à la révolte, tandis que d'autres y voient à l'inverse une région dynamique, le fer de lance du modèle économique proposé par les patriotes (OUELLET : 1966 ; GREER, 1997 ; FILION, 2001 ; FORTIN, 1988). En analysant l'organisation patriote entre 1834 et 1837, on arrive pourtant plus simplement à expliquer ce phénomène de mobilisation unilatérale.

On remarque d'abord que les patriotes de ces cinq comtés de la rive sud sont bien plus qu'ailleurs solidaires de la direction de Montréal avec qui ils partagent de nombreux leaders et une grande communauté de vue. L'axe Montréal–Saint-Hyacinthe est en effet soudé à l'exécutif patriote et particulièrement au fait des initiatives prises à Montréal. Ces liens ontologiques nous ont frappé à plusieurs égards : ce sont les premiers à tenir des assemblées anticoercitives, les plus constants à déléguer des représentants au CCPM, les plus prompts à se doter de comités de correspondance avec Montréal ou à l'imiter pour créer une filiale des Fils de la Liberté ou de l'Union patriotique. Ces liens privilégiés se vérifient aussi dans les contacts personnels et familiaux qu'y entretiennent des chefs montréalais tels les Viger dans Chambly, Chérier et Nelson dans Richelieu et à commencer par Papineau lui-même qui, de Montréal à Saint-Hyacinthe, sait qu'il peut compter sur une chaîne ininterrompue d'amis sûrs. À preuve, lors de l'émission des mandats d'arrêt en novembre 1837, c'est par là que les chefs patriotes pensent immédiatement trouver refuge et organiser la résistance. Papineau, au début de sa fuite, les traverse presque tour à tour, convaincu d'y trouver des appuis fidèles.

L'axe Montréal–Saint-Hyacinthe est donc moins sensible aux antagonismes ethniques que les autres régions du Bas-Canada. Ce trait découle des liens privilégiés que les leaders et la population locale ont tissés avec Montréal où est essentiellement véhiculé un discours de portée nationale sur la conquête de droits démocratiques, la refonte des institutions politiques et scrupuleusement exempt d'allusion à l'origine ethnique. Plus qu'ailleurs l'organisation et les leaders patriotes de ces comtés nous auront de fait semblé incarner l'orthodoxie patriote, dénuée de tout atavisme régional. Les résolutions de Saint-Ours, Saint-Charles ou de Saint-Marc présentent autant de rectitude que celles du faubourg Saint-Laurent. On s'y trouve en somme partie prenante de la gestation des idées patriotes qu'on s'est tout entières appropriées au point de les faire siennes.

Le noyau idéologique et organisationnel du mouvement patriote nous apparaît donc tenir autant de cette région que de Montréal. L'un de ses pieds repose bien sûr en ville autour du chef, de l'hôtel Nelson ou de la librairie Fabre, tandis que l'autre repose quelque part le long de cet axe rural, entre la distillerie Nelson à Saint-

Denis, l'atelier de *L'Écho du pays*, la maison d'Amury Girod et le collège de Saint-Hyacinthe. Le discours libéral et démocratique des grandes revendications patriotes y est diffusé avec une telle force qu'il suffit apparemment à soutenir l'engouement des élites locales. Après les rébellions, c'est d'ailleurs dans cette région seule que le rameau du libéralisme et du nationalisme des *Rouges* et des *papineauistes* demeurera vivace jusqu'à l'orée de la Confédération.

Une fois pris en compte l'importance des enjeux régionaux et l'effet de la composition ethnolinguistique sur la mobilisation politique, on est en droit de se demander quelle place cette dimension a pu occuper dans le déclenchement de ces rébellions, un événement qui semble avoir surpris tout le monde et dont personne à l'époque ne se considère responsable. Déjà au lendemain des troubles, d'ex-patriotes et d'ex-loyaux se rejettent mutuellement la responsabilité d'avoir plongé la province dans le chaos et la répression. Certains, dont Louis-Joseph Papineau, parlent d'un « complot » destiné à faire sombrer le mouvement patriote dans l'illégalité afin de commodément pouvoir arrêter ses chefs et réprimer les foyers de résistance. D'autres parlent plus simplement d'un dérapage où des éléments incontrôlables, à force d'actes de provocation isolés, auraient précipité la province dans la rébellion. Si cette interprétation nous séduit spontanément puisqu'elle semble corroborée par les faits, elle repose *a priori* sur des facteurs impondérables. Si, en revanche, on analyse plus attentivement l'organisation de l'un et l'autre camp et qu'on tient mieux compte de la dimension régionale, on est à même d'expliquer comment un tel dérapage a pu se produire en novembre 1837. De fait, l'organisation et la stratégie favorisées par les deux camps reposaient sur un équilibre délicat entre, d'une part, la diffusion d'un discours à portée universelle et, d'autre part, la nécessité de tabler en partie sur les enjeux locaux afin de susciter la participation des masses rurales. En agissant de la sorte, les deux organisations auraient posé en germe les ingrédients suffisants à leur propre dérapage.

Rappelons à nouveau que la crise bas-canadienne tire pourtant sa source d'un différend politique opposant l'exécutif à la majorité des députés en Chambre. Pour ces derniers, l'objectif consiste à obtenir la réforme des institutions politiques et à accroître le pouvoir des élus, tandis que pour leurs adversaires il consiste à assurer la prépondérance politique des sujets d'origine britannique et la pérennité du lien colonial. De prime abord, il ne s'agit nullement d'engager une guerre civile et le débat semblait voué à demeurer dans les limbes du politique, comme c'était d'ailleurs le cas depuis déjà trente ans.

La nouveauté des 92 Résolutions de 1834 réside moins dans leur portée radicale que dans le clair désaveu qu'elles opposent aux autorités coloniales locales. Elles correspondent donc à un changement de stratégie consistant à adresser ses griefs directement à la Grande-Bretagne en prenant toute la population bas-canadienne à témoin. Minoritaires à Chambre d'assemblée, les loyaux se désintéressent aussi de la

scène politique provinciale et de même entreprennent de faire entendre leur voix dans la métropole. Cette stratégie « transatlantique » s'est encore imposée en 1835 quand l'administration du gouverneur Archibald Acheson, 2<sup>e</sup> comte de Gosford, s'est rendue odieuse aux yeux des loyaux en se rapprochant publiquement de leaders patriotes, puis aux yeux de ces derniers en ne répondant aucunement à leurs demandes historiques. Dans le but d'amener la métropole à prendre plus clairement position, les deux mouvements vont donc élaborer une stratégie qui, dans l'ensemble, est analogue : déléguer des représentants à Londres pour faire pression directement sur les ministres, mettre sur pied des organisations structurées à travers le Bas-Canada et susciter un vaste mouvement populaire, seul capable d'impressionner et au besoin d'intimider les autorités coloniales.

Dans le prolongement d'un parti politique déjà constitué en Chambre, le mouvement patriote choisit de se doter d'organisations partisans où les députés occupent un rôle clé. Ce seront le Comité central et permanent de Montréal, les comités de correspondance et, à l'échelle locale, des comités de comté chargés de relayer les mots d'ordre du parti dans les circonscriptions électorales. Ces comités de comté chapeautent à leur tour des unions patriotiques et des petits comités de vigilance très militants mais plus ou moins instables. Le parti escompte ainsi montrer qu'il bénéficie de l'appui massif de la population, qu'il est en mesure de perturber les services du gouvernement, de tarir ses sources de financement par le boycottage, voire de prendre au besoin la direction d'un soulèvement populaire. Il est cependant essentiel pour Papineau et ses sui-vants que ces moyens de pression demeurent dans les strictes limites de la légalité afin que le parti puisse prétendre exercer le pouvoir à l'intérieur d'un État de droit respectueux des lois et des coutumes.

Du fait que la députation *torie* ait été réduite à sa plus simple expression aux élections de 1834, les loyaux mettent sur pied des organisations plus discrètes, agissant plutôt comme un lobby et coalisant des groupes tous hostiles aux revendications patriotes à des degrés variables. Les associations constitutionnelles de Montréal et de Québec se distinguent donc par leur haut niveau d'organisation, leur caractère relativement fermé et leur composition plus franchement homogène sur le plan ethnique. À l'instar des patriotes, les loyaux se dotent aussi d'organisations locales là où le nombre d'anglophones les rend viables. Ces « branch constitutional associations » sont affiliées soit à l'association de Québec, soit à celle de Montréal. De 1834 à 1837, les loyaux mènent aussi une campagne de presse particulièrement dynamique destinée à discréditer les demandes patriotes, selon eux l'expression d'un réflexe purement ethnique, à la fois réactionnaire et révolutionnaire. Indifférente au débat politique à l'Assemblée, la coalition loyale envisage aussi plus tôt que ses adversaires de recourir à l'action militaire et de transformer sa base politique en une armée de

volontaires.

Soutenir de la sorte une intense mobilisation populaire permet en attendant aux mouvements loyaux et patriotes de prétendre représenter de vastes pans de la société et de poser d'imposantes pétitions aux pieds des ministres anglais. Une fois macérés au milieu des campagnes du Bas-Canada, ces grands idéaux sont toutefois relayés par des querelles locales qui répondent à d'autres ressorts et qui sont susceptibles de s'exprimer par d'autres voies. On l'a vu, l'identité locale joue un rôle important dans les préoccupations des habitants. Des questions comme l'accès à des terres, l'endettement des paysans, la spéculation foncière ou tout bonnement la haine envers tel seigneur ou les rivalités entre membres de l'élite locale reviennent régulièrement. Parmi ces sources de conflits, les tensions entre des communautés de langues et de religions différentes s'avèrent généralement les plus sensibles. La communauté écossaise de St. Andrew énerve les patriotes de Saint-Benoît, les anglophones de Huntington et de Russelltown sont vite irrités par les quelques assemblées patriotes tenues dans Beauharnois et les patriotes de Napierville vouent une haine antédiluvienne au seigneur François Languedoc. Ces rivalités s'expriment durant la phase politique, alors que les assemblées des uns sont tenues spécialement pour répondre à celles des autres. Elles s'expriment aussi à la toute veille de la phase militaire, autant en 1837 qu'en 1838, alors que les « grandes batailles » sont partout précédées d'une série de coups de main destinés d'abord à assouvir des rivalités locales.

À ce jeu, il est probable qu'à un moment ou un autre les organisations locales aient pu agir de leur propre chef, faire déraiper la stratégie commandée par la direction du mouvement et engager le mécanisme devant mener à l'émission des mandats d'arrêt et à l'ouverture des hostilités. Ce péril guette particulièrement les patriotes.

Les résolutions Russell de mars 1837 inaugurent une période délicate pour Papineau et le Parti patriote qui doit à la fois accroître la pression sur le gouvernement et rappeler que le peuple est la seule autorité souveraine, tout en s'assurant que les militants demeurent dans la légalité. Les moyens mis en œuvre consistent surtout à tenir de vastes rassemblements publics, à boycotter les produits anglais et à multiplier les organisations locales afin d'asseoir la plus large mobilisation possible. On peut parler de dérapage à partir du moment où certaines de ces organisations prennent d'elles-mêmes des initiatives sans le consentement de la direction du parti. Ces initiatives apparaissent d'ailleurs surtout dans les comtés où les rivalités locales sont vivaces et davantage susceptibles de substituer les rancœurs locales aux mots d'ordre ambigus d'un Papineau. Ce sera d'abord à compter de juillet une première vague de démissions chez les magistrats pro-patriotes, suivie d'une autre plus intense encore à la fin d'août. On l'a vu, le 9 septembre, le CCPM réuni à l'hôtel Nelson est soudainement inondé des lettres de ces démissionnaires enthousiastes, au point de souligner le danger que le désordre s'installe

dans les campagnes. Puis ce sera en septembre et en octobre une vague de charivaris en périphérie du district de Montréal, d'abord afin de forcer les magistrats récalcitrants à démissionner, mais aussi pour régler certaines querelles locales contre un Casavant à Saint-Césaire, la mission Odin-Feller à Saint-Valentin ou Eustache Cheval à Saint-Eustache. Ces rivalités locales jouent encore au cœur de Montréal où l'assemblée des Fils de la liberté du 6 novembre dégénère bien en bataille rangée dans la mesure où les jeunes patriotes ont devant eux des adversaires locaux disposés à en découdre.

Jamais ces débordements locaux ne visaient en soi à engager une conflagration générale ou à forcer la direction du parti à prendre la direction d'un mouvement armé. Ils sont motivés d'abord par le désir de régler certains comptes au niveau local en s'en prenant parfois à de vieux adversaires. Leur accumulation entre septembre et novembre montre aussi l'incapacité chronique de l'exécutif patriote à y mettre bon ordre ou à les canaliser sur un plan politique. Cela explique à la fois comment la direction se trouva tout à coup à gérer une crise devenue militaire et combien elle y fut mal préparée. Que le mouvement loyal ait fait en sorte de faciliter ce dérapage demeure parfaitement possible. Reste que la stratégie de mobilisation mise de l'avant par les chefs patriotes, reposant en partie sur des réalités locales parfois explosives, peut à elle seule expliquer que dans certains comtés on se soit senti en droit de passer immédiatement à l'action.

Du côté loyal, le dérapage peut aussi s'expliquer par la difficulté pour la presse et les ténors loyaux à concilier un discours d'autant plus agressif et tonitruant qu'il est destiné à traverser l'Atlantique, avec le souci de s'assurer que leurs troupes demeurent de bons et loyaux sujets de fait comme de nom. Plus prompts à envisager l'action militaire, les loyaux créent des compagnies de volontaires dès septembre dans Sherbrooke et Beauharnois, tandis qu'à Montréal Peter McGill multiplie les démarches afin qu'on confie les vigiles urbaines à ses *Constitutionals*. Il va de soi qu'un Lucien Gagnon à Pointe-à-la-Mule sait que juste à côté les loyaux de Hemmingford sont en train de s'armer, qu'à Saint-Benoît on s'inquiète que ceux de St. Andrew et de la côte des Anglais forment des compagnies. Il va en somme de soi qu'à l'échelle locale on voit d'un très mauvais œil que ces Britanniques mêlent à leur tour la crise nationale aux querelles locales et qu'en plus on leur fournisse les fusils !

Alors que les mouvements « nationaux » tentent en principe de suivre la ligne étroite séparant l'agitation politique de la rébellion ouverte, les organisations « locales » semblent mieux disposées à la franchir. Les antinomies personnelles y sont plus sensibles, les rivalités ethniques plus ouvertement assumées et, de manière plus pratique, l'adversaire est à proximité. Une telle explication ne remet pas en cause l'existence d'un grand mouvement patriote et d'une vaste coalition loyale, tous deux en lutte au nom d'idéaux politiques. Elle

rappelle cependant l'importance de tenir compte davantage de la dimension régionale afin d'expliquer l'escalade politique au Bas-Canada, les ressorts de la rébellion armée ou tout simplement pour mieux comprendre à quoi au juste pensaient John Smith et Jean-Baptiste à la veille de ces jours difficiles de 1837 et 1838.